

LE PETIT CORPATUS



CORPS - 1978.

vielle rue

MAI/JUIN 2000 N° 160

25 MARS 2000

PRESENTS : MM. CARDIN, FRANCOU-CARRON, REYNIER, BOULANGER, GARAUD, GONSOLIN, PASDRMADJIAN, PELLISSIER.

ABSENTS : CORBY, TISSOT, CALVAT, DUMENIL, CROCHON.

REPRESENTES : M. ROUX.

Secrétaire de Séance : M. GARAUD.

Ordre du Jour :

I)- Budgets Primitifs : Commune + CCAS, Régie des Transports de CORPS, Eau et Assainissement.

II)- Demande d'autorisation de Stationnement d'un taxi.

III)- Constitution de la Nouvelle Commission d'Appels d'Offres.

IV)- Tarifs Campings 2000.

V)- Tarifs Epaveuse 2000.

VI)- Devis de Travaux ONF pour Chemins Communaux et Forêt Communale.

VII)- Demandes de Mr BROUWER.

VIII)- Questions diverses.

I)- BUDGETS PRIMITIFS : COMMUNE + CCAS, REGIE DES TRANSPORTS DE CORPS, EAU ET ASSAINISSEMENT :

A consulter en Mairie.

II)- DEMANDE D'AUTORISATION DE STATIONNEMENT D'UN TAXI :

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de la Préfecture en date du 13 Mars 2000 en réponse au courrier de la Mairie qui donnait un avis favorable pour le stationnement supplémentaire d'un taxi sur la Commune. La lettre de la Préfecture fait part de l'avis défavorable émis par la Commission Départementale des Taxis et Voitures de petite remise lors de la séance du 8 Mars 2000, au motif que l'offre de transport est suffisante dans la zone concernée, cet avis n'ayant cependant qu'un caractère consultatif.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la création d'une 5^{ème} place de taxi, l'attribution de cette 5^{ème} place à Mr RIVIERE Nicolas et charge le Maire de prendre l'Arrêté correspondant.

III)- CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la démission d'un conseiller municipal, membre titulaire de la Commission d'Appels d'Offres, il y aurait lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission d'Appels d'Offres.

Le Conseil Municipal décide de désigner comme membres de la Commission d'Appels d'Offres : Membres Titulaires :

MM. ROUX Gisèle, REYNIER Luc, PASDRMADJIAN Gaspard.

Membres Suppléants :

MM. BOULANGER Gérard, GONSOLIN Jean-Marie, GARAUD Franck.

IV)- TARIFS CAMPINGS 2000 :

Pour la saison 2000, les tarifs pour la location des Campings et la Taxe de Séjour restent inchangés.

V)- TARIFS EPAREUSE 2000 :

L'Entreprise ROUSSET propose un tarif horaire de 265F HT pour assurer l'entretien avec l'épaveuse (élagage et fauchage) des accotements et talus : Accord du Conseil Municipal.

VI)- DEVIS DE TRAVAUX ONF POUR CHEMINS COMMUNAUX ET FORET COMMUNALE :

1)- **Travaux ONF Combe de Lara :** Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 18 Décembre 1999, il avait été décidé de participer à l'Opération PRODEPARE (Programme Départemental d'Insertion par l'Environnement), encadrée par l'ONF, avec comme objectif de réhabiliter les berges et le lit du ruisseau de Lara, sur une distance de 1000m environ.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré confirme son accord pour cette opération dont le coût s'élève

à 10 400F HT (12 542,40F TTC), et précise que la Commune s'engage à procéder à l'entretien ultérieur de ces travaux avec les membres de l'Equipe Technique des Employés Communaux.

2)- **Travaux ONF Chemin près du Coin et Entretien Forêt Communale :** Le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par l'ONF pour le passage d'un chemin près du Hameau du Coin et les travaux de maintenance dans la forêt communale (entretien des limites périmétrales).

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour les travaux de maintenance de la forêt pour un montant de 11 000F HT (13 266F TTC) et, pour les travaux d'ouverture d'un chemin pour un coût de 32 550F HT (39 250,30F TTC) sous la condition de l'accord définitif des propriétaires concernés par le passage du chemin.

VII)- DEMANDES DE MR BROUWER :

Le Maire donne lecture des lettres de Mr et Mme BROUWER proposant la location des aires réservées aux Collectivités au Camping du Lac et l'achat du terrain cadastré D 10 Les Chapoux.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de refuser la location des terrains utilisés par les Collectivités, ces terrains ayant déjà été mis à disposition du SIVOM dans le cadre de l'opération de rénovation des bords du Lac ;

- de donner un accord de principe à la vente de la parcelle D 10, cet accord dépendant de l'avis d'EDF sur cette opération de transfert.

VIII)- QUESTIONS DIVERSES :

1/ Emploi CEC

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le CES de Mr GARNAUD Alex arrive à expiration fin Mars 2000 et que le besoin d'un poste à mi-temps reste très fort, surtout depuis l'ouverture de la déchetterie deux demi-journées par semaine.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer à Mr

GARNAUD un Contrat Emploi Consolidé (CEC) faisant suite à son contrat CES, pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures.

2/ Poste d'agent technique qualifié

Le Maire informe le Conseil Municipal que le tableau d'avancement au grade d'agent technique qualifié a été établi pour l'année 2000 par Arrêté en date du 29/02/2000, suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire compétente du 14/02/2000. Il faut, pour nommer l'agent choisi à ce grade, créer le poste d'agent technique qualifié.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer au 1^{er} Janvier 2000 le poste d'agent technique qualifié et charge le Maire de nommer à ce poste l'agent concerné.

3/ Emploi de chargé de mission pour la mise en place du Village du Livre

Le Maire propose au Conseil Municipal, en complément de la délibération du 19/02/2000 décidant de la création d'un poste à durée déterminée, de préciser les conditions d'embauche et la durée du contrat.

Le Conseil Municipal, vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 (3^{ème} alinéa), décide :

- la création à compter du 1^{er} Avril 2000 d'un emploi permanent d'Attaché Territorial à temps complet pour 39 heures hebdomadaires

- cet emploi pourra être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée de 10 mois, compte tenu de la spécificité du travail et du financement du poste, dont le coût est totalement couvert par les subventions

- l'agent sera engagé par recrutement direct ; il devra justifier de la possession de diplômes au moins équivalents à ceux demandés pour un titulaire d'un emploi d'Attaché

- la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut : 588 ; indice majoré : 495

- les crédits nécessaires seront inscrits au Budget

- le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ; cette habilitation est également donnée pour le renouvellement éventuel du contrat à son terme.

4/ Emploi saisonnier de Surveillant de Baignade

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'embaucher, comme chaque été, un surveillant pour la baignade au Lac du Sautet pour les mois de Juillet et Août.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un emploi saisonnier de surveillant de baignade, à temps complet, pour les mois de Juillet et Août 2000, payé sur la base de l'indice majoré 254 et charge le Maire de recruter l'agent et de prendre l'Arrêté correspondant.

5/ Subvention de fonctionnement pour la Bibliothèque

Le Maire informe le Conseil Municipal que le renouvellement de la subvention de fonctionnement de la Bibliothèque Municipale doit se faire sans délai auprès du Conseil Général.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour établir une nouvelle demande de subvention et charge le Maire de faire parvenir tous les documents nécessaires à ce renouvellement.

6/ Contrat d'Assistance MAIRISTEM

Une assistance est proposée par le fournisseur de logiciels de la Mairie : assistance téléphonique et intervention sur site une fois par an pour un coût de 1 900F HT. Accord du Conseil Municipal.

7/ Travaux au Jeu de Boules

Lecture est faite par le Maire de la lettre de « La Boule du Chamois » sollicitant la réfection du grillage au Jeu de Boules et l'installation d'un WC à proximité des aires de jeu.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord de principe pour entreprendre les travaux demandés, sollicite les Services Techniques de la Mairie pour obtenir une estimation du coût des travaux envisagés, charge le Maire de mettre dès que possible à l'ordre du jour du Conseil Municipal

les décisions modificatives au Budget Prévisionnel 2000 nécessaires à la prise en compte du coût de ces travaux.

8/ Location Salle des Fêtes

Demande de location de la Salle des Fêtes pour le stationnement de véhicules anciens pour les nuits du 11/04 au 16/04/2000 : accord pour un prix de 100F par jour avec dépôt d'une caution de 1 000F au retrait de la clé de la Salle des Fêtes.

9/ Sentier du Journal

Lettre de la Commune d'Aspres-les-Corps pour la réalisation d'un sentier empruntant les sentiers existants sur la Commune de Corps et la Crête du Journal : accord du Conseil Municipal.

10/ Lettre de Mme JAMIER

Elle signale une nouvelle éraflure sur la façade de sa maison et renouvelle son souhait de voir le déplacement du four de 70 cm : le conseil Municipal confirme son refus de procéder à toute modification sur le four communal.

11/ Lettre de Mr Michel MARTIN

Concerne un problème de passage entre les parcelles 647 et 392-393 : Mr GONSOLIN se rendra sur place pour étudier la question.

12/ Choix de l'Architecte pour la Rénovation de la Bibliothèque

Le Maire fait part au Conseil Municipal que, pour établir des dossiers complets de subvention pour la rénovation de la Bibliothèque, il faut au plus vite déposer un permis de construire.

Après inventaire des différentes opportunités concernant les cabinets d'architectes, le Maire propose de choisir les architectes CHARON et RAMPILLON, car ils possèdent une bonne expérience dans le domaine de la restauration de ce type de bâtiments et le suivi du chantier dont ils ont eu la charge sur la Commune de Corps pour la construction de la Maison de Retraite a donné toute satisfaction.

Après délibération, le conseil Municipal donne son accord pour confier aux architectes CHARON et RAMPILLON la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation de la Bibliothèque pour un montant d'honoraires d'environ 150 000F

HT et décide de choisir l'entreprise ALPES CONTRÔLE comme Coordonnateur Sécurité pour ce chantier, chargé de réaliser la notice sécurité du permis de construire.

13/ Autres questions abordées

Pour l'accompagnement des enfants à la cantine de la Maison de Retraite, une 3^{ème} personne sera prévue en renfort.

Des devis supplémentaires seront demandés pour les travaux d'adduction d'eau du Coin.

Pour 2001, nouvelle coupe affouagère.

06 MAI 2000

PRESENTS : MM. CARDIN, FRANCOU-CARRON, REYNIER, GONSOLIN, GARAUD, ROUX, PASDRMADJIAN.

ABSENTS : CORBY, CROCHON, PELLISSIER, BOULANGER, DUMENIL, CALVAT.

Secrétaire de Séance :
M. GARAUD.

Ordre du Jour :

I)- Comptes Administratifs 99 , Comptes de Gestion Percepteur 99 et Délibérations d'Affectation des Résultats de 1999.

II)- Tirage au sort Jury Criminel 2001.

III)- Délibération pour Travaux Ancienne Maison de Retraite.

IV)- Emplois saisonniers Campings Été 2000.

V)- Taxe de Séjour 2000.

VI)- DM 1 BP RTC 2000.

VII)- Compromis de Vente OPAC « Opération Centre Bourg ».

VIII)- Dépenses pour Relevés de la façade de l'Eglise.

IX) Propositions de Relevés Topographiques ETUDES ET PROJETS.

X)- Questions diverses.

D)- COMPTES ADMINISTRATIFS 1999,
COMPTES DE GESTIONS PERCEPTEUR 1999 ET DELIBERATIONS D'AFFECTION DES RESULTATS DE 1999 :

Documents disponibles en Mairie.

Affectation du Résultat CA 1999

Commune :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 1999, donne acte au Maire du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'investissement :

* Résultat à la clôture de 1998 :
+ 679 431,57.

* Résultat de l'exercice 1999 :
- 974 826,32.

* Résultat cumulé au 31/12/99 :
- 295 394,75

- Section de fonctionnement :

* Résultat de la clôture de 1998 :
1 608 767,77

* Part affectée à l'investissement en 1999 :

1 608 767,77

* Net disponible au titre de l'excédent reporté : 0

* Résultat de l'exercice 1999 :
1 629 159,95

* Résultat définitif au 31/12/99 :
1 629 159,95

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter le résultat comme suit :
En investissement au compte 1068 pour 1 629 159,95.

Affectation du Résultat CA 1999

Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 1999, donne acte au Maire du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'Investissement :

* Résultat à la clôture de 1998 :
- 168 859,52

* Résultat de l'exercice 1999 :
+ 247 423,01

* Résultat cumulé au 31/12/99 :
+ 78 563,49

- Section de Fonctionnement :

* Résultat à la clôture de 1998 :
207 573,24

* Part affectée à l'investissement en 1999 :
207 573,24

* Net disponible au titre de l'excédent reporté : 0

* Résultat de l'exercice 1999 :
191 084,06

* Résultat définitif au 31/12/99 :
191 084,06

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter le résultat comme suit :
En investissement au compte 1068 pour 191 084,06.

Affectation du Résultat CA 1999

Régie des Transports de Corps :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 1999, donne acte au Maire du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'Investissement :

* Résultat à la clôture de 1998 : 0

* Résultat de l'exercice 1999 : 0

* Résultat cumulé au 31/12/99 : 0

- Section de Fonctionnement :

* Résultat à la clôture de 1998 :
- 190 072,10

* Part affectée à l'investissement en 1999 : 0

* Net disponible au titre de l'excédent reporté :
- 190 072,10

* Résultat de l'exercice 1999 :
+ 61 965,07

* Résultat définitif au 31/12/99 :
- 128 107,03

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter le résultat comme suit :
En report à nouveau soit 128 107,03 au compte 002 (D).

Affectation du Résultat CA 1999

CCAS :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires de 1999, donne acte au Maire du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- Section d'Investissement :

* Résultat à la clôture de 1998 :
556,66

* Résultat de l'exercice 1999 : 0

* Résultat cumulé au 31/12/99 :
556,66

- Section de Fonctionnement :

* Résultat à la clôture de 1998 :
1401,15

* Part affectée à l'investissement en 1999 : 0

* Net disponible au titre de l'excédent reporté : 1401,15

* Résultat de l'exercice 1999 : 0

* Résultat définitif au 31/12/99 :
1401,15

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et décide d'affecter le résultat comme suit :
En report à nouveau soit 1401,15 au compte 002 (R).

II)- TIRAGE AU SORT JURY CRIMINEL 2001 :

Le tirage au sort a désigné les Communes de St Pierre de Méarotz,

La Salette, La Salle en Beaumont, sur lesquelles seront ultérieurement choisis les Jurés pour le Jury Criminel 2001.

III)- DELIBERATION POUR TRAVAUX ANCIENNE MAISON DE RETRAITE :

Le projet initial d'installation du Centre d'Appel dans l'Ancienne Maison de Retraite de CORPS est abandonné; il est maintenant envisagé d'utiliser le bâtiment de l'ancienne gendarmerie, actuellement occupé par Mr ODDOS.

A ce propos, le Maire informe le Conseil Municipal que, malgré les nombreuses relances en 1998 et 1999, une somme de 39 457,28 F correspondant aux loyers dus par Mr ODDOS pour 1997 et 1998 reste impayée; malgré un recours intenté par le Trésor Public auprès de la Cour d'Appel de Grenoble, Chambre Commerciale.

Compte tenu de la mise en redressement judiciaire de l'Entreprise ODDOS et de la réclamation faite hors délais par les services du Trésor, ces sommes ne pourront plus être recouvrées.

Le Maire propose de demander à Mr ODDOS, compte tenu du non-paiement de loyers, de restituer le bâtiment type « COSMOS » conformément à l'article 7 du contrat administratif signé entre la Commune de Corps et Mr ODDOS. Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour l'annulation du contrat administratif de location du bâtiment « COSMOS » passé avec Mr ODDOS avec effet au 1^{er} Juin 2000 et charge le Maire d'envoyer un courrier recommandé à Mr ODDOS pour la résiliation du contrat.

IV)- EMPLOIS SAISONNIERS CAMPINGS ETE 2000 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Corps ayant, comme l'année passée, la gestion des Campings « Les Vergers » et « Les Aires », il faut se prononcer sur la création d'emplois saisonniers.

Après délibération, le Conseil Municipal décide la création de deux emplois :

- Un emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour le Camping des Aires, payé à l'indice majoré

254, pour la période du 1^{er} Mai au 31 Octobre 2000, avec le nombre d'heures de travail suivant : 62 H en Mai, 60 H en Juin, 124 H en Juillet et en Août, 60 H en Septembre, 62H en Octobre.

- Un emploi d'agent d'entretien à temps non complet pour le Camping des Vergers, payé à l'indice majoré 254, pour 124 heures mensuelles les mois de Juillet et Août 2000 et charge le Maire de recruter les agents et de signer les Arrêtés correspondants.

V)- TAXE DE SEJOUR 2000 :

Le Maire informe le Conseil Municipal que plusieurs redevables n'ont pas versé la taxe de séjour perçue en 1999 et pour certains avant 1999.

Le Maire propose de demander au SIVOM d'effectuer des rappels pour les impayés et de se renseigner sur la possibilité pour la Commune d'instaurer la Taxe de Séjour à son profit afin que le recouvrement soit plus efficace : accord du Conseil Municipal.

VI)- DM 1 BP RTC 2000 :

Voir documents en Mairie.

VII)- COMPROMIS DE VENTE OPAC « OPERATION CENTRE BOURG » :

Le Maire fait part au Conseil Municipal du texte proposé par l'OPAC relatif au compromis de vente pour l'acquisition de locaux destinés à héberger des boutiques dans le cadre du futur Village du Livre.

Le prix de revient de chaque boutique serait de 4 250F HT au m². Le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord de principe à l'achat de boutiques au prix de 4 250F HT le m² en attendant que le nombre et la désignation des locaux lui soit proposée; la réalisation du projet restant toutefois conditionnée par l'obtention des subventions permettant cette acquisition.

VIII)- DEPENSES POUR RELEVES DE LA FACADE DE L'EGLISE :

Un devis pour l'embauche d'une archéologue pour le relevé de la façade de l'église est présenté par le Musée Dauphinois pour la somme

de 23 702 F : Accord du Conseil Municipal.

IX)- PROPOSITIONS DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES ETUDES ET PROJETS :

Devis de 27 500 F de l'Entreprise AGATE pour les relevés au bord du Lac : Accord du Conseil Municipal.

X)- QUESTIONS DIVERSES :

1°)- Marché de Maîtrise d'œuvre :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet déjà évoqué de réalisation du réseau d'eaux usées et la construction d'une station d'épuration, ce projet se décomposant en 8 tranches selon la localisation géographique et la nature des travaux.

D'autres travaux de remise en état de la Combe de Lara sont envisagés concernant l'écoulement du ruisseau au fond de la combe.

Enfin, dans le cadre de l'aménagement des rives du Lac du Sautet, il est prévu d'enterrer les lignes électriques entre la Maison du Passeur et l'Isba.

La totalité de ces travaux peut être évaluée approximativement à la somme de 16 000 000 F TTC.

Dans cette évaluation est prévue une tranche, devant la Maison du Passeur, de 100 m d'adduction d'eau potable et 200 m de conduite d'assainissement pour un coût respectif de 33 600F et 109 000F TTC qu'il serait opportun de réaliser tout de suite, compte tenu des travaux actuellement engagés par le SIVOM : accord du Conseil Municipal.

Le Maire propose de lancer un avis d'appel à la concurrence pour la Maîtrise d'œuvre en charge de la réalisation de travaux dont le montant total estimé est de :

16 000 000 F TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour lancer un avis d'appel à la concurrence pour la passation d'un marché négocié de Maîtrise d'œuvre, la signature de ce marché étant conditionnée par le financement de la dépense et en particulier l'obtention des subventions à venir.

2°)- Feux d'Artifices :

Devis proposés par SCENOFRANCE pour les feux

d'artifices des 14 Juillet et 15 Août :
14 000 F et 18 000 F TTC : Accord
du Conseil Municipal.

**3°)- Permis de construire
SAMBAIN et FRANCOU-
CARRON :**

Avis Favorables.

4°)- Admission en non valeur :

Le Maire donne connaissance au
Conseil Municipal de la lettre du
Percepteur concernant les sommes
impayées par Mr ODDOS pour la
location du bâtiment mis à sa
disposition sur la ZA des Chaux :
malgré de nombreuses relances en
1998 et 1999, une somme de :

39 457,28 francs correspondant aux
loyers dus par Mr ODDOS pour
1997 et 1998 reste impayée en dépit
du recours intenté par le Trésor
Public auprès de la Cour d'Appel de
Grenoble, Chambre Commerciale.

Compte tenu de la mise en
redressement judiciaire de
l'Entreprise ODDOS et de la
réclamation faite hors délais par les
services du Trésor, ces sommes ne
pourront plus être recouvrées.

Après délibération, le Conseil
Municipal donne son accord pour
mettre en non-valeur les titres
suivants : 197/1997, 238/1997,
68/1998, 143/1998, 277/1998, pour
la somme totale de 39 457,28 francs.

5°)- Courriers LVT :

- Concernant l'organisation d'une
garderie pendant l'été 2000 :

Accord pour une garderie du Lundi
au Vendredi de 9H à 12H et de 14H
à 17H30 avec mise à disposition de
LVT de Mlle DEVOLUY. Les
enfants devront être amenés et
récupérés au LVT par les parents.

Le tarif fixé par LVT est de 120F
par semaine ou 35F par jour avec
adhésion à LVT pour 190F en début
de période, l'âge minimum étant de
5 ans pour la garderie.

- Demande de remise sur diverses
factures :

Rejetée par le Conseil Municipal.

- Travaux de Sécurité à
entreprendre :

Accord pour mettre en place un bloc
porte coupe-feu pour l'accès à la
chaufferie.

6°) Travaux Ecole :

Lecture est faite du rapport de Mr
JP MARCHAND, architecte, sur les
travaux envisageables dans les
bâtiments de l'Ecole Primaire : une

réunion sur place, avant la fin-Mai,
serait souhaitable pour cerner les
problèmes à résoudre.

**7°) Utilisation Déchetterie
Communes extérieures :**

Le Maire fait part au Conseil
Municipal de la demande de
plusieurs habitants des Communes
environnantes, en particulier les
Communes de Ste Luce et La
Salette, pour l'utilisation de la
Déchetterie de CORPS.

Le Conseil Municipal, après avoir
confirmé que la Déchetterie a été
réalisée pour une utilisation
intercommunale, propose de
demander aux Communes
environnantes, pour celles qui
souhaiteraient utiliser la Déchetterie,
une participation au fonctionnement
de 150 F par m³ de matériaux
déposés ; le récapitulatif étant fait
par trimestre avec le détail des
dépôts effectués et transmis aux
Communes concernées.

**8°) Représentant du Conseil
Municipal auprès des Pompiers :**

Mr JM GONSOLIN est désigné
comme représentant du CM.

**9°) Demande de Subvention de
SCEV :**

Pour l'année 2000, une somme de
900 F est accordée.

**10°) Ruelle à réintégrer dans le
Domaine Communal :**

Un compte-rendu est donné sur
l'intervention de Mr BOURNAY,
géomètre : la parcelle à réintégrer
comprendra le N° AC 353 et une
portion attenante.

**11°) Demande de Subvention
pour Travaux dans les Bâtiments
Communaux :**

Le Maire donne connaissance au
Conseil Municipal du chiffrage établi
par le Cabinet d'Architectes
CHARON et RAMPILLON,
concernant les travaux de rénovation
des bâtiments communaux pour la
création et la remise en état de la
Salle du Conseil, la Salle
d'Exposition et la Bibliothèque. Le
montant des travaux est le suivant :

Bibliothèque :	710 000F
Salle du Conseil :	687 000F
Honoraires :	195 580F
Mission SPS et OPC :	30 000F
Bureau de Contrôle :	23 000F

TOTAL HT : 1 645 580,00F

TOTAL TTC : 1 968 113,68F

Après délibération, le Conseil
Municipal donne son accord sur le
montant des travaux envisagés, sous
réserve du bouclage financier de
l'opération, et charge le Maire de
déposer auprès des divers
organismes les demandes de
subventions.

**12°) Lettre de Mr BERNARD-
REYMOND, Maire de Gap :**

Il est proposé à la Commune de
CORPS de faire partie du réseau des
Villes Hautes-Alpines : accord du
Conseil Municipal avec, comme
représentants de la Commune, le
Maire, Mme FRANCOU-CARRON,
Mr GARAUD.

**13°) Contrat de Maîtrise d'œuvre
Réhabilitation de la Bibliothèque
et de la Salle du Conseil :**

Le Maire rappelle au Conseil
Municipal le chiffrage établi par le
Cabinet d'Architectes CHARON et
RAMPILLON concernant les
travaux de rénovation des bâtiments
communaux pour la création et la
remise en état de la Salle du Conseil,
la Salle d'Exposition et la
Bibliothèque. Le montant des
travaux est le suivant :

Bibliothèque :	710 000F
Salle du Conseil :	687 000F

TOTAL HT : 1 397 000F

Pour la réalisation de ces travaux, le
Cabinet d'Architectes CHARON et
RAMPILLON a été choisi par
délibération du 25 Mars 2000.

Un contrat de Maîtrise d'œuvre
nous est proposé par le Cabinet
d'Architectes et fixe la rémunération
du Maître d'œuvre à 14% du
montant des travaux, à savoir :

14% x 1 397 000 = 195 580F HT

Après délibération, le Conseil
Municipal donne son accord sur le
texte du Contrat de Maîtrise
d'œuvre présenté et charge le Maire
de le signer.

**14°) Demande de Subvention
pour l'Aménagement du Terrain
de Foot :**

Le Maire informe l'Assemblée que
les devis actualisés fournis pour le
Football-Club Sud-Isère pour des
travaux au terrain de foot
concernant la mise en conformité du
terrain et l'agrandissement du

hangar, des vestiaires et du siège se montent à 228 500,78F TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose de solliciter les différentes administrations sur les possibilités d'octroi de subventions et de se prononcer, une fois les modalités de financement établies, sur l'opportunité d'engager ces travaux d'aménagement.

15°) Dépôt en Préfecture de la Convention de Concession pour l'achat et l'exploitation de la Micro-Centrale :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mme le Conseiller de la Mise en Etat de la Cour d'Appel de Grenoble a condamné la Commune de CORPS pour n'avoir pas fourni le texte de la Convention de Concession de la Micro-Centrale, signé et tamponné de la Préfecture.

Comme il a été expliqué, le texte actuellement signé n'a pas été déposé en Préfecture ; le texte joint à la délibération et déposé en Préfecture le 02 Août 1994 diffère du texte signé : le texte signé reprend le texte initial avec en plus les phrases suivantes :

- Article 2-3 :

« La Convention du 07 Septembre 1982, régissant les droits et devoirs respectifs de la Commune de CORPS et du Syndicat du Canal d'Arrosage, est annexée à la présente Convention de Concession. La Commune s'engage à réaliser, comme prévu, l'aspersion au fur et à mesure des attributions de subventions et de ses possibilités financières, pour réaliser le programme tel que prévu dans cette Convention ».

- Article 3-2 :

« La Commune s'engage à reverser au Canal d'Arrosage 10% du montant de la redevance qui lui sera versée par le Concessionnaire ».

Le Maire explique qu'après avoir contacté les services du Bureau de Contrôle de Légalité de la Préfecture et en accord avec ce dernier, il a fait déposer le 03 Mai 2000 en Préfecture le texte de la Convention signé et transmis un exemplaire à l'Avocat de la Commune pour transmission à la Cour d'Appel.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve la démarche du Maire et le charge de faire diligence auprès de l'Avocat pour

établir la bonne foi de la Commune qui ne pouvait en tout état de cause fournir un document qui n'existait pas dans la forme où on le lui réclamait.

Connaissez-vous la PAIO ?

La PAIO - Permanence d'Accueil d'Information d'Orientation -, est un service de l'Agence pour le Développement de la Matheysine dans la Maison du Développement et de l'Emploi - ZI des Marais - 38350 LA MURE.

Elle s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 26 ans, en recherche de formation ou d'emploi, résidant sur l'un des trois cantons de la Matheysine : La Mure, Corps et Valbonnais.

Vous accueillir, vous proposer une aide technique, pédagogique voire même financière, vous aider à vous insérer socialement et professionnellement, c'est le métier des conseillères de la PAIO.

Marie-Pierre BONOMI, Christelle LEMAIRE, Gisèle SAULQUIN peuvent vous accueillir tous les jours du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.

N'hésitez pas à les contacter au :
04 76 81 28 60.

FELICITATIONS !

A Marie-Lou STIVAL, fille de notre ancien receveur des Postes Eric STIVAL parti à Lanslebourg-Mont-Cenis.

Elle est sortie première en catégorie « PATISSERIE CHOCOLATERIE » et a reçu un prix d'honneur de l'Association Française pour le Développement de l'Enseignement Technique section Isère, remis au Conseil Général de l'Isère, en présence de son Président Bernard SAUGEY.

Tous ses remerciements vont à Mr Gilbert DELAS Hôtel de la Poste ainsi que Mr Claude JOURDAN Hôtel du Tilleul pour leur participation à cette réussite.



ETABLISSEMENT DE CORPS

Notes Historiques (Document transmis par Mr CARDIN)

Situation : Corps, chef-lieu de Canton du Département de l'Isère, est situé au pied de la montagne bénie de Notre Dame de la Salette. L'Établissement de la Communauté des Frères domine la localité par sa position avantageuse sous plus d'un rapport : plus d'un hectare de terrain livré à la grande culture est annexé à la maison construite, ad hoc, dans d'excellentes conditions.

Origine de la Maison : Trois Messieurs Comte, natifs de Corps, dont deux Pères de la Salette et le 3^e Curé de Lavalette, plus tard de Cordéac, en souvenir des noces d'or de l'apparition de Notre Dame de la Salette, prirent l'initiative d'avoir des Frères dans leur pays natal.

Ayant fait part de leur projet aux R. P. Chartreux, ceux-ci donnèrent 12 000 francs pour l'achat d'un terrain. M. le Curé de Lavalette, encouragé par ce don généreux, fit imprimer une circulaire sollicitant des secours pour la construction de l'École. Cette circulaire portait l'estampille des R. P. de la Salette. Par le zèle des deux frères Comte, Louis et François, et de Joseph, Curé de Lavalette, les souscriptions permirent d'élever les quatre murs et le toit. Le plan avait été dressé par un père mariste.

A bout de ressources, on convint de s'adresser aux Frères des Ecoles Chrétiennes. Le Ch. f. Oubliis, visiteur, à la demande de M. le Curé et selon le désir des Supérieurs, s'engagea à terminer la construction, aux frais de l'Institut, à condition que l'École serait confiée aux Frères des Ecoles Chrétiennes. Il fut convenu, en outre, d'un traitement de 1200 francs ; 600 francs versés par l'Évêché de Grenoble, le reste par M. le Curé Comte.

Le Ch. f. Assistant Marcellinien chargea le frère Polycarpe de Jésus, Inspecteur de nos Ecoles de l'Isère, de présider les travaux de parachèvement, de faire les achats du mobilier et d'installer l'acétylène. Les dépenses s'élevèrent à 22000 francs.

La famille Comte fut d'abord propriétaire de l'immeuble, puis il fut vendu à M. Grimaud, notaire à Grenoble.

Les constructions terminées, le frère Phocas-Amédée, Directeur, fit sa déclaration d'ouverture d'École avec internat ; et, le 16 Juillet, le frère Inspecteur conduisit le titulaire à Corps et le présenta à M. le Curé de la Paroisse, aux R. P. de la Salette ...

Bénédiction de la Maison : Elle eut lieu le 25 Août 1898 ; 25 prêtres assistaient à cette fête. A cette occasion, plusieurs discours furent prononcés : le frère Odilardus, Directeur du Pensionnat de Grenoble, dit quelques mots bien sentis à l'adresse de MM. les abbés Comte, des R. P. de la Salette et au clergé du Canton. MM. les Archiprêtres de Mens et de Corps répondirent en termes éloquentes.

Ouverture de l'École : L'École s'ouvrit le 2 Septembre 1898 avec deux classes : 18 Internes et 30 externes ; la 2^e année le nombre des élèves s'éleva à 80, ce qui exigea l'établissement d'une 3^e classe.

Les résultats scolaires furent très satisfaisants.

La Communauté, avec son installation confortable : grand jardin, terre à grande culture, bâtiments commodes, avec un bon personnel écolier et la réputation déjà acquise de l'École, pouvait réaliser un grand bien ; mais les ressources manquaient ! Le minime traitement reçu par les Frères et les faibles contributions des élèves étaient loin de compenser les dépenses.

Toutefois, les deux dernières années furent moins onéreuses : les décrets d'expulsion obligèrent les R. P. de la Salette de quitter le Sanctuaire ; Monseigneur Henri les remplaça par des Chapelains qui établirent un service téléphonique entre Corps et leur nouvelle résidence. Un frère de la Communauté de Corps, chargé de correspondre avec ces Messieurs, recevait de leurs mains 600 francs par an ; ce secours vint en aide aux Frères qui, par ce moyen, pouvaient boucler leur budget.

Mais l'heure fatale sonna pour cette maison , le décret de fermeture l'atteignit en 1904.

Entre 1901 et 1905, le petit Père Combe chassa de France 11 000 Frères enseignant dans le Privé et le Public.

Le secteur Rhône-Alpes envoya les Frères en Turquie, Egypte, Grèce, Bulgarie, Russie, Autriche, Hongrie, Roumanie, Indochine. Les Frères ainsi ont ouvert des Ecoles dans le monde entier, mais ces Frères, mauvais Français, ont été rappelés en 1914 pour défendre le pays qui les avait chassés !

Toutes les congrégations enseignantes ont subi le même drame. Pauvre France.

L'actuelle Maison de Retraite de Corps est l'ancienne École des Frères.

INFOS PRATIQUES

VACANCES : LES POMPIERS VOUS INFORMENT

D'après « Le Temps change vite en Montagne »

Edition Météo France Ministère de l'Intérieur CAF 1994.

Quelques conseils pratiques pour mieux passer vos vacances !

LA CHALEUR

On distingue :

○ Les effets directs du rayonnement solaire : Ophthalmie, Brûlures solaires.

○ Les effets liés à la chaleur proprement dite : Crampes, Insolation, Coup de chaleur ou hyperthermie d'effort.

LE RAYONNEMENT SOLAIRE

De tous les types de rayonnement engendrés par le soleil, seul l'ultraviolet présente un réel danger pour l'œil.

Là encore, un certain nombre de facteurs vont jouer :

- L'altitude : plus on monte en altitude, plus le filtrage de ce rayonnement diminue. Ainsi le rayonnement est multiplié par 1,5 à 2000m par rapport au niveau de la mer, par 2,5 à 4000m !

- La nature de la surface de réflexion qui est maximale sur la neige.

- Un ciel nuageux ou le brouillard n'absorbent pas ou peu les rayons ultraviolets et donnent une fausse impression de sécurité.

L'OPHTALMIE

C'est une brûlure, par les ultraviolets, de la cornée qui est la couche protectrice de l'œil. Cette brûlure se développe à l'insu du patient et les premiers signes apparaissent sans liaison apparente avec l'exposition au soleil. Cela débute par une simple sensation de « grain de sable » sous les paupières, une rougeur des yeux et un larmoiement, puis apparaissent

des troubles de la vision, pouvant évoluer vers une cécité transitoire. Il n'existe pas de traitement curatif ; l'ophtalmie n'est pas grave en elle-même. Elle guérit sans séquelle en 48H avec quelques petits soins (application d'eau froide, pansements oculaires, mise au repos dans l'obscurité...).

Elle est grave indirectement puisqu'elle entraîne une perte totale d'autonomie de la personne qui en souffre (immobilisation d'une cordée par exemple).

Prévention :

Le port de lunettes spéciales, couvrant tout l'œil avec des verres de haute qualité, est indispensable. Les collyres préventifs, liquides qui s'appliquent sur la conjonctive de l'œil, proposés dans le commerce (type UVELINE) ne dispensent absolument pas du port de ces lunettes. Ces collyres doivent être considérés comme une mesure de protection supplémentaire pour des yeux particulièrement fragiles.

Attention : Un flacon de collyre entamé doit être détruit après 2 ou 3 semaines.

LES BRÛLURES SOLAIRES

Le classique « coup de soleil » n'est autre qu'une authentique brûlure cutanée dont la gravité excède toutefois rarement le 2^{ème} degré. Une brûlure au 1^{er} degré se caractérise par une simple rougeur « cuisante » ; au 2^{ème} degré, il y a apparition de « cloques » ou d'« ampoules » (phlyctènes).

Traitement :

Pour les zones du corps naturellement découvertes, c'est le

séchage à l'air ambiant. On se gardera d'appliquer des produits dont

la nature ou la coloration pourrait constituer une agression pour la brûlure elle-même ou gêner ultérieurement l'appréciation de la profondeur de celle-ci.

L'utilisation de crèmes ou de savons antalgiques (calmants) et antiseptiques (type CETAVLON) n'est toutefois pas à exclure.

Partout ailleurs, l'application de BIOGAZE ou BIAFINE est à conseiller.

Prévention :

- Produits de protection anti-solaire (visage, lèvres), dont l'application est obligatoire, même par temps nuageux, en altitude. Leur indice de protection doit être proche du maximum (« écran total »).

- Protection des parties les plus exposées : nez, front, visage, cou... par des masques.

- Les expositions répétées et prolongées favorisent, à long terme, le développement de cancers cutanés.

LA CHALEUR PROPREMENT DITE

Elle peut engendrer, par ordre de gravité croissant, des crampes, une insolation ou un « coup de chaleur ».

LES CRAMPES DE CHALEUR

Les crampes de chaleur apparaissent au cours d'un effort physique intense et prolongé. Elles sont dues à des pertes importantes de sodium et de chlore contenus dans la sueur. Non compensées par

l'absorption de boissons légèrement salées, elles peuvent conduire à un état d'épuisement.

L'INSOLATION

Elle résulte de l'exposition à une température élevée avec un fort ensoleillement et survient indifféremment au repos ou dans l'effort.

Maux de tête, vertiges, fatigue extrême, perte de l'appétit et sueurs froides en sont les principaux symptômes.

La température de l'individu est généralement normale ou peu élevée.

L'HYPERTHERMIE D'EFFORT

Le « coup de chaleur », terminologie faussement rassurante, est un accident majeur dû à la chaleur et constitue une **TRES GRANDE URGENCE MEDICALE**.

Plus que l'exposition directe au soleil, ce sont les conditions météorologiques et la nature du terrain qui jouent ici un rôle déterminant. Il survient à la suite d'un exercice musculaire intense et prolongé de type « endurance ». La production de chaleur qui en résulte, associée à la forte charge thermique ambiante liée à la température de l'air et à l'ensoleillement, dépasse les possibilités de dissipation de la chaleur par le corps humain. A cela s'ajoute le fait que la sudation est gênée, voire supprimée par l'éventuelle humidité ambiante, l'absence de vent et le port de vêtements empêchant l'élimination de la transpiration.

Certains facteurs liés au sujet lui-même, les antécédents médicaux, l'âge... le manque d'entraînement ou d'acclimatation sont également à incriminer.

Le cas typique est celui d'une progression dans une combe ou un vallon encaissé, peu ou pas ventilés, éventuellement enneigés,

provoquant une réflexion maximale du soleil, dans une ambiance proche de la saturation en vapeur d'eau (80 à 90% d'humidité).

Tout commence, généralement, comme une insolation banale mais très vite la situation va s'aggraver. La démarche est titubante ; aux troubles du comportement va succéder un état comateux. La température du sujet s'élève, pouvant atteindre voire dépasser 40°C.

Fait marquant, la victime ne présente, la plupart du temps, aucune sueur.

Prévention :

- Porter un bon chapeau.
- Une bonne hydratation préalable à l'effort envisagé est indispensable, de même qu'une protection vestimentaire légère et adaptée (tenue ample, de couleur claire, et si possible en coton).

- Il faut boire souvent ; profiter de chaque halte pour absorber 250ml de boisson, même si l'on n'a pas soif : la transpiration est le meilleur moyen d'éliminer l'excès de chaleur tout en prévenant des crampes.

- Les personnes sujettes à des maladies chroniques ou recevant un certain traitement auront tout intérêt à consulter de manière préalable leur médecin.

- Enfin, la pratique régulière de sports d'endurance, tels que la course de fond, est un bon moyen d'adaptation à la chaleur.

- Eviter l'alcool et les boissons à propriétés diurétiques (thé, café...).

L'hyperthermie d'effort reste un **ACCIDENT TRES GRAVE**, très mal connu du grand public et des sportifs eux-mêmes.

LA Foudre

La foudre tient une grande place dans les causes de décès du fait des éléments naturels.

MANIFESTATIONS ELECTRIQUES

Ces manifestations vont engendrer des tétanisations, c'est à dire des secousses musculaires tantôt

localisées, qui peuvent, dans ce dernier cas, projeter la victime à distance et occasionner des traumatismes divers.

Si, par malheur, le courant rencontre dans son trajet le muscle cardiaque, il y a également tétanisation. Le cœur est agité de violentes secousses anarchiques. La mort survient rapidement.

MANIFESTATIONS TRAUMATIQUES

Certaines sont la conséquence de l'explosion provoquée par la brutale montée de température de la colonne d'air ionisée où chemine la foudre. Apparaissent alors des lésions de souffle atteignant les organes intra-thoraciques ou intra-abdominaux.

MANIFESTATIONS THERMIQUES

L'éclair électrique se propageant le plus souvent à la surface du corps, les parties les plus humides de la peau sont le siège de brûlures superficielles (figures de Lichtenberg) décrivant des dessins caractéristiques. Les brûlures profondes n'apparaissent qu'aux points d'entrée et de sortie du courant électrique. Elles peuvent détruire les muscles et les tendons.

En dehors des manifestations graves, telles que l'arrêt cardiaque, on note aussi des lésions neurologiques dont les symptômes sont une perte de conscience, des syncopes ou des paralysies rapidement régressives.

Les yeux et les oreilles ne sont pas épargnés. La rupture du tympan est fréquente. La cataracte est une lésion courante mais d'apparition retardée par rapport à l'accident initial : quelques semaines ou quelques mois.

L'ALTITUDE

LE MAL AIGU DES MONTAGNES (MAM)

A 3000m, la pression atmosphérique a baissé d'un tiers ; à 5800m, elle n'est plus que la moitié de la pression au niveau de la mer. Le nombre de molécules d'oxygène a diminué dans la même proportion : on se trouve en état d'hypoxie.

La manifestation la plus bénigne pourra se limiter à des maux de tête, une diminution de l'appétit, des vomissements ou des insomnies qui apparaîtront après 6 ou 8 heures au-delà de 3000m. Un cachet d'aspirine pourra les faire disparaître progressivement.

La forme aiguë du mal des montagnes est l'œdème pulmonaire (ou l'œdème cérébral) : la pression augmente dans les artères pulmonaires, la membrane qui sépare l'air et le sang est fragilisée et laisse filtrer du plasma qui envahit l'alvéole pulmonaire (ou les cellules cérébrales). Il faut redescendre la victime le plus vite possible, sinon la mort peut survenir rapidement.

Les séquelles peuvent être graves. Un œdème des mains, des chevilles ou des jambes, moins grave, peut également se produire : il disparaîtra en général en 2 ou 3 jours si l'on ne reprend pas de l'altitude.

Prévention :

Ces maux, parfois extrêmement graves, sont dus à une mauvaise acclimatation ou adaptation à l'altitude. La rapidité avec laquelle on s'habitue à l'altitude dépend de nos chromosomes et non pas de notre technique alpine. La bonne acclimatation demande du temps ; une marche d'approche longue le permet : il faut compter 5 jours au minimum pour passer sans risque de 3000m à 5000m.

Aucun moyen ne permet de s'habituer plus vite à l'altitude : on peut simplement augmenter les

facteurs qui favorisent une bonne acclimatation en s'hydratant correctement pour empêcher le sang de devenir plus épais et favoriser l'arrivée d'oxygène dans les cellules.

**UN BON CONSEIL :
EN MONTAGNE,
BOIRE TOUJOURS BEAUCOUP !**

ACTIVITES SPORTIVES EN MONTAGNE

CONSEILS GENERAUX

LA RECHERCHE PERSONNELLE DE L'INFORMATION

Toutes les sources possibles doivent être consultées :

- Sur les conditions d'accès aux activités choisies.
- Sur les possibilités d'approche de ces activités selon les aptitudes de chacun.
- Sur la réglementation éventuelle régissant ces activités.
- Sur les risques encourus.
- Sur les conditions météorologiques à court et moyen terme.

LA CONDITION PHYSIQUE

Elle doit évidemment être bonne :

- La consultation préalable d'un médecin est souhaitable dans la mesure où elle permet de déceler les contre-indications à la pratique sportive envisagée.
- Une bonne préparation est conseillée : footing, marche, musculation.
- Un entraînement plus spécifique doit être conçu et pratiqué en fonction des diverses activités sportives envisagées.
- Il faut d'abord se « mettre en jambe », puis augmenter la durée de l'effort et les difficultés.
- L'adaptation à l'altitude varie selon les individus. Elle doit toujours être progressive.

LES TECHNIQUES DE BASE

Chaque discipline sportive demande un minimum de

technique (théorique et pratique).

- Le meilleur moyen de les acquérir : les écoles et centres spécialisés, les sorties en groupe sous la conduite d'instructeurs qualifiés.

- L'amélioration de la technique personnelle garantit une meilleure efficacité, une économie d'effort et une plus grande sécurité.

L'EQUIPEMENT

Il y a deux sortes d'équipement : individuel et collectif.

- Quelle que soit la discipline pratiquée, l'équipement doit être adapté à celle-ci et aux conditions les plus défavorables de la montagne : orage, vent, précipitations, humidité, alternance d'ombre et de soleil, de froid et de chaleur avec des écarts qui ne sont pas comparables à ceux que l'on trouve en plaine...

- Le matériel doit être adapté à l'activité pratiquée : il doit être en excellent état et si possible accompagné d'un nécessaire de dépannage immédiat.

- Une trousse personnelle de pharmacie est conseillée.

- Des moyens de signalisation doivent être prévus : lampe, fusée, sifflet, vêtements fluorescents...

- Attention : le suréquipement en matériel sophistiqué peut donner une fausse impression de sécurité.

L'ALIMENTATION

Elle doit être adaptée au type d'effort demandé à l'organisme : effort intense ou non, de courte ou longue durée.

Le dosage de l'alimentation est fonction du sport pratiqué. Manger souvent et en petite quantité est la règle.

En montagne, il faut boire avant d'avoir soif, manger avant d'avoir faim.

SAVOIR S'ORIENTER

En montagne, il est indispensable de savoir s'orienter et

de connaître sans cesse sa propre position sur le terrain.

Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un minimum d'outils dont il faut bien posséder les techniques d'utilisation : cartes, boussole, altimètre.

- L'échelle des cartes peut dépendre de l'activité et de la région considérée. Par exemple, pour la randonnée sur les sentiers balisés, la carte IGN 1/50000 peut être suffisante. Hors sentiers, la carte IGN 1/25000 devient indispensable.

- La lecture des cartes topographiques est à la portée de tous, moyennant un petit effort initial. Elle apportera ensuite beaucoup de satisfaction.

- L'orientation approximative est facile à l'aide du soleil, mais en cas de mauvais temps, la boussole et l'altimètre sont indispensables.

- Avant le départ, se préparer chez soi par l'étude des cartes, des guides et de toute documentation adéquate, pour acquérir une bonne connaissance du terrain (longueur des étapes, difficultés, possibilités d'abri ou de ravitaillement...).

- Au fur et à mesure du déplacement, identifier les sommets, les cols, les vallées.

- En cas de changement de temps, la carte permettra de choisir le meilleur itinéraire de progression, d'échappatoire... ou de repli.

L'ETAT D'ESPRIT

- Se connaître soi-même, avoir conscience de ses possibilités et limites personnelles.

- Aborder les difficultés avec humilité et savoir renoncer.

- Connaître le milieu et respecter la nature.

- Informer les parents, les amis, les gardiens de refuge, les hôteliers ou les services de secours de ses projets (jours, horaires prévus, itinéraires).

L'alarme en cas d'accident est très importante.

LA RANDONNEE PEDESTRE

Elle présente d'autant plus de risques qu'elle est d'un abord facile et qu'elle attire un très grand nombre de pratiquants n'ayant aucune connaissance de la montagne.

MOYENNE MONTAGNE (COTATION RI À RIII)

Risques :

- S'égarer, surtout par temps de brouillard, de pluie ou de neige.

- Glisser sur les névés, les pentes herbeuses ou les barres rocheuses.

- Se faire des entorses ou des fractures, même sur un terrain peu accidenté. Celles-ci sont le plus souvent dues à un équipement insuffisant.

Conseils :

- Avoir un équipement adapté, surtout pour les chaussures.

- Prévoir l'arrivée soudaine du mauvais temps et avoir dans le sac des vêtements chauds et des provisions.

- Suivre les sentiers balisés ; éviter les raccourcis douteux qui dégradent la montagne ; respecter la nature.

HAUTE-MONTAGNE (COTATION RIV)

Risques :

Aux risques rencontrés en moyenne montagne s'ajoutent ceux inhérents à la nature du terrain : traversées de glaciers, de névés. Les chutes de pierres sont fréquentes.

Conseils :

- Une sérieuse préparation de l'itinéraire et une bonne connaissance du massif sont indispensables. La randonnée en haute montagne comporte souvent des passages nécessitant un minimum de pratique de l'alpinisme.

- Un piolet pour le passage des névés, une corde d'assurance et des crampons font impérativement partie de l'équipement.

LA SPELEOLOGIE ET LA DESCENTE DE CANYON

Les risques sont dus :

- Aux crues des rivières souterraines, qui peuvent être brutales.

- A l'épuisement, qui peut entraîner l'hypothermie.

- Aux chutes de pierres dans les puits, aux éboulis et trémiés instables.

- Aux passages étroits et à la complexité des réseaux souterrains.

- A un matériel et un équipement inadaptés.

Conseils :

- Bien connaître ses limites et celles du groupe.

- Ne pas s'engager dans des explorations au-delà de ses capacités physiques et techniques.

- Se renseigner sur le régime hydraulique de la cavité et sur les conditions météorologiques. En tenir compte avant et pendant la progression.

- En vue d'une éventuelle attente forcée, prévoir en quantité suffisante carburant, nourriture et couvertures de survie.

- L'accès aux entrées des grottes et des gouffres est souvent difficile en montagne. La marche d'approche comporte les mêmes risques que pour l'alpinisme et nécessite un matériel, un équipement et une technique similaires.

La descente de canyon :

Elle emprunte à la spéléologie et à l'alpinisme leurs techniques, mais également leurs risques. Les conseils sont donc les mêmes.

L'ALPINISME

Il se pratique dans un contexte très difficile.

Il demande de la technique et de l'expérience.

Il est fortement soumis aux variations météorologiques brutales.

Il n'y a pas toujours d'échappatoire en cas de brusques intempéries. Une course moyenne peut se

transformer en une « hivernale » avec un bivouac improvisé.

Risques :

- L'alpinisme est un sport à risque. Il ne faut pas partir à l'aventure et les risques doivent être bien calculés.

- Ce ne sont pas forcément les itinéraires de haute difficulté qui comportent le plus de risques. Ceux-ci sont parcourus par des alpinistes très expérimentés qui appliquent des règles de sécurité extrêmement strictes.

- Les itinéraires décrits dans les guides par la lettre F (Facile), PD (Peu Difficile) et AD (Assez Difficile) sont attractifs et donc très fréquentés. Mais ils requièrent les mêmes règles de sécurité que celles appliquées dans les parcours de haute difficulté.

- Ces itinéraires comportent des passages peu difficiles techniquement mais exposés, comme des lignes de crête, des passages d'arêtes, des terrains mixtes (neige et rocher, traversées de glaciers crevassés ...).

Conseils :

- Même pour un alpiniste confirmé, faire appel à un guide professionnel est un gage de sécurité. Une voie PD ou AD peut être difficile à identifier. L'erreur d'itinéraire est la cause de nombreux accidents.

- Connaître parfaitement les techniques de progression tous terrains et les techniques permettant de se dégager des voies, surtout par mauvais temps.

- Connaître parfaitement les itinéraires de descente.

- Disposer d'un matériel adapté à l'alpinisme (casques et baudriers obligatoires).

- Pour les risques de foudre, se reporter au chapitre correspondant.

LE VOL LIBRE

Il ne peut se pratiquer qu'après une initiation dans des écoles spécialisées.

Implanté partout y compris en plaine, sa pratique en moyenne et haute montagne concerne plus le parapente que le deltaplane, par suite des difficultés d'acheminement propres à cette dernière discipline. Néanmoins, les libéristes sont souvent amenés à survoler ces domaines.

LE DELTAPLANE

Risques :

- Être pris dans des turbulences, à proximité des reliefs ou dans des nuages d'orage.

- Être surpris par des orages, des plafonds bas qui limitent ou interdisent certains passages et diminuent la visibilité.

- Subir des vents de vallée ou des cisaillements avec vents météo ou autres phénomènes.

- Survoler à basse altitude des glaciers ou passer des cols.

LE PARAPENTE

Risques :

Ils sont similaires à ceux encourus lors de la pratique du deltaplane, en ajoutant le fait que le parapente est moins fiable en cas de vent fort ; il peut se replier totalement dans la turbulence (en cas de relief proche par exemple).

- La facilité d'utilisation peut constituer un risque, notamment en incitant à des départs sur des zones escarpées ou inadaptées, donc dangereuses.

- La dégradation des performances du parapente en cas de vent fort ou dans les turbulences est source de danger : il peut, par exemple, devenir impossible d'atteindre le terrain d'atterrissage, ce qui entraîne un atterrissage en catastrophe n'importe où.

Conseils :

- A chaque fois, prendre absolument en compte les prévisions météo, même pour un « petit vol ».

- Avoir un équipement personnel adapté et en bon état.

- Une fois sur place, faire un diagnostic sans faille des

conditions ; en cas de doute, même léger, renoncer au vol.

- Sans connaissance de la montagne, se faire accompagner par un spécialiste du parapente en montagne, qui connaît le milieu et sait y évoluer.

- Ne pas tenter de décollage inhabituel, à partir de falaises, de vives, de pentes abruptes, de petites surfaces de départ ...etc...

- Voler loin des reliefs.

- Atterrir au plus vite en cas de variations des conditions atmosphériques, même mineures.

- Signaler l'heure de départ du vol, sa durée et l'endroit où il s'effectue.

Bulletin pour la pratique du vol libre et du vol à voile :

Répondeur téléphonique :

08 36 68 10 14

Minitel : 3615 code METEO.

LE VELO TOUT TERRAIN

Aux risques et conseils déjà décrits dans cet article, s'ajoutent tous les risques inhérents aux difficultés d'adaptation du VTT aux inégalités du terrain, ainsi que ceux dus à une perte de contrôle du VTT dans les déclivités.

Le port du casque est obligatoire.

LA DESCENTE DE TORRENTS ET RIVIERES

- En canoë-kayak.

- En raft.

- A la nage avec des flotteurs.

Risques :

Certaines rivières sont sujettes à des variations importantes et rapides du niveau de l'eau en raison :

- De la fonte diurne des glaciers (montée d'eau dans l'après-midi ou en fin de journée selon la distance).

- Des pluies en amont, parfois à plusieurs dizaines de kilomètres.

- Des lâchers d'eau des barrages hydro-électriques.

Les parcours navigables sont classés en 6 catégories en fonction des différentes difficultés : pente, encombrement, visibilité, obstacles naturels et artificiels, volume d'eau.

Les difficultés d'évacuation en cas de nécessité sont à craindre, car il n'y a parfois qu'une seule sortie vers l'aval.

Dans certains mouvements d'eau, les risques de troyade sont importants, notamment au pied de tous les sauts de barrage, même les plus faibles.

Conseils :

* Sachez nager à la surface et sous la surface de l'eau.

* Informez-vous des difficultés du parcours envisagé. En plus des informations données par les guides de rivières, n'hésitez pas à demander des renseignements complémentaires aux écoles et clubs locaux.

* Connaissez les dangers principaux :

- Les déversoirs et les barrages naturels ou artificiels qui peuvent, quelle que soit la hauteur de la chute, engendrer des mouvements d'eau ramenant et conservant les objets au pied de la chute (rappels).

- Les dragues, les passerelles basses, les ponts submersibles, les prises d'eau, les piles de pont.

- Les arbres tombés dans les rivières étroites et à l'extérieur des virages serrés.

- Dans les rivières en crue avec un courant rapide, les berges noyées rendent les arrêts difficiles et l'eau est particulièrement froide

* Vérifiez que votre forme physique et votre niveau technique correspondent au parcours choisi.

* Ne naviguez pas seul et avertissez de l'heure probable du retour.

* Vérifiez votre équipement :

- Protégez-vous du soleil, du vent et de l'eau froide (avec une combinaison).

- Ayez toujours des chaussures aux pieds.

- Portez le casque dès qu'il y a du courant et des obstacles.

* Choisissez un bateau adapté à votre niveau, au parcours et correctement équipé en flottabilités, poignées, calages et sièges confortables.

* Emportez une petite trousse de premiers soins, une corde de sécurité et quelques aliments à assimilation rapide.

EN CAS D'ACCIDENT

EVITER LA PANIQUE GARDER SON CALME

- Donner l'alarme auprès du plus proche service public en fournissant toutes les précisions possibles sur la nature et le lieu de l'accident.

- Utiliser des signaux de détresse.
- Prendre les dispositions pour ne pas laisser le blessé seul.

- Eviter qu'il prenne froid.
- L'alarme doit être donnée auprès de services de secours en montagne, des gendarmeries, des gardiens de refuge, des personnes susceptibles de la répercuter aux responsables des secours.

- La découverte ou le retour par leurs propres moyens des personnes recherchées doivent immédiatement être signalés aux services compétents, afin d'arrêter une opération devenue sans objet.

EVALUATION DE L'IMPORTANCE DE QUELQUES PHENOMENES DANS LA PRATIQUE DES SPORTS DE MONTAGNE

	Brouillard	Vent	Orage	Chute de neige	Pluie	Baisse brutale de température
Alpinisme	***	**	●	généralement ○ sinon ***	**	***
Ski de fond						
● sur piste	*	*	○	*	**	**
● en randonnée	***	**	○	**	**	**
Ski-alpinisme	***	***	***	***	**	**
Randonnée pédestre						
● sur sentier	*	*	***	*	**	***
● hors sentier	***	*	●	**	**	***
Vélo tout-terrain		*	***	généralement ○ sinon ●	**	***
Spéléo	○	○	●	○	●	○
Vol libre	●	***	●	**	**	**
Canot-kayak	○	○	●	○	*	**

● Pratique impossible ou totalement déconseillée

*** Phénomène très important sur le plan sécurité

** Phénomène moyennement important (question de confort plus que de sécurité)

* Phénomène peu important

○ Phénomène secondaire, ou généralement sans objet pour le sport considéré

NOTA : la combinaison de 2 ou plusieurs de ces phénomènes constitue souvent un facteur aggravant

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

38970 CORPS

- ASSEMBLEE GENERALE 1999 -

Présents : S. GARAUD - G. ROUX - C. BERNARD - R.A. MOUSSIER - J. SAVIGNON - J. M. GONSOLIN - G. CARDIN - S. BALMET - V. AVY - M. FRANCOU-CARRON - M. FRANCOU - J. DENOYER.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- Activité 1999.

Suzette GARAUD, présidente, débute la séance, remercie les participants, rappelle le rôle d'accueil et de rencontre de la bibliothèque.

I/ RAPPORT D'ACTIVITE

Au cours de l'année 1999, nous avons compté :

- 165 Abonnés dont :
 - 57 Cartes Adultes
 - 75 Cartes Retraités et étudiants
 - 33 Cartes Enfants.

Nous avons effectué 7319 prêts de livres dont 3703 prêts de bandes dessinées.

Concernant les achats :

- 71 Romans
- 79 Bandes dessinées
- 2 Livres enfants

Soit un total de 152 Achats.

Pour les abonnements aux magazines : en 1999, nous avons reçu « Géo », « le Nouvel Observateur » et également « Alpes magazine ».

Ces trois abonnements seront donc renouvelés.

II/ RAPPORT FINANCIER

Quitus est donné à la gestion : Annexe I.

Le projet de budget est approuvé .

Tarifs 2000 :

- Tarif Adulte : 70 F
- Tarif Retraité
ou Etudiant : 60 F
- Tarif Enfant : 50 F

Et pour 2001, nous ne prévoyons pas d'augmentation .

La location par livre est de 10,00 F (roman - policier- science-fiction - bande dessinée ou livre enfant).

Durée du prêt : 3 semaines

Prolongation d'une semaine supplémentaire gratuite en avertissant les responsables.

Horaires :

- Jeudi de 10 H à 12 H
 - Samedi de 10 H à 12 H
- et du 14 Juillet au 15 Août le Mardi de 20 H à 21 H.

III - ACTIVITES

Activités scolaires :

Maintien de la venue des élèves de l'école de Corps avec les institutrices tous les 15 jours.

Remerciements :

Nous remercions toutes les personnes qui ont effectué des dons à la bibliothèque ainsi que le travail réalisé par les bénévoles.

Exposition :

Durant l'hiver, nous avons accueilli l'exposition de photos de Mmes Martine ACHARD, Rosine BERNARD, de Ms Philippe SAILLARD, Luc REYNIER et Robert GARAUD.

Nous espérons pouvoir renouveler l'exposition de peintures d'amateurs au cours de l'été 2000.

Nous faisons appel à tous les artistes « corpatus » et autres pour cette exposition.

Courant décembre, Mme Brigitte Varel est venue présenter et dédicacer son dernier livre « Emma ».

Beaucoup de lecteurs l'ont rencontrée à cette occasion - Beau succès.

Projet :

Une loterie (par cases numérotées) sera à nouveau proposée durant les mois d'été, pour nous permettre l'achat de quelques livres supplémentaires.

M. CARDIN, Maire de Corps nous précise les projets d'installation de la bibliothèque dans la salle polyvalente.

Tous les présents sont invités à partager le pot de l'amitié et à manger les bugnes et gâteaux « maison » très appréciés.

Rendez-vous pour l'apéritif de l'été au cours duquel nous tirerons la loterie.

RAPPORT FINANCIER 1998

RECETTES

Abonnements	8 795,00 F
Subvention Communale et Départementale	29 175,76 F
Loterie	1 72,00 F
Avoir La Poste	5 315,07 F

	45 005,83 F

DEPENSES

Frais de personnel (avec charges patronales)	29 175,76 F
Achat livres	9 530,97 F
Abonnements Magazines	1 213,00 F
Papeterie	634,00 F
Photocopies	30,00 F
Frais poste	8,00 F
Timbres	73,50 F
Réception - Animation	524,20 F

	41 189,98 F

PROJET DE BUDGET

RECETTES

Abonnement	9 500,00 F
Participation de la Commune	29 500,00 F
Loterie	2 000,00 F

	41 000,00 F

DEPENSES

Frais de personnel	29 500,00 F
Achat de livres	9 500,00 F
Abonnements magazines	1 300,00 F
Papeterie	700,00 F

	41 000,00 F

Balance positive au 31/12/98 : 3 815,85 F

HISTOIRE ANCIENNE DES CÔTES-DE-CORPS

(Conférence de Mr Jean GUEYDAN donnée à La Mairie des CÔTES DE CORPS le Samedi 22 Avril 2000)

Je vais essayer de vous résumer en une heure, trois mille ans d'histoire et mon exposé sera divisé en trois parties :

- Le millénaire avant Jésus-Christ ;
- De l'an un à l'an mil ;
- Le millénaire actuel ;

Première partie : le millénaire avant Jésus-Christ :

1) Préhistoire :

Les vestiges préhistoriques du Beaumont se limitent à trois :

- Une hache en pierre polie découverte en 1884 dans un petit vallon de la partie basse de Ste Luce, à 1 Km d'ici
- Un fond de cabane découvert en 1940, 250 mètres à l'ouest de la Grange de Quet, à 3,5 Kms d'ici
- Une autre hache en pierre polie découverte en 1973 à Corps, à 2,5 Kms d'ici.

Les deux haches sont les plus anciennes et datent peut-être de 1200 AC. Elles sont des galets triangulaires à large tranchant, en serpentine verte et elles appartenaient probablement à une population néolithique, séjournant l'hiver dans la basse vallée du Drac et poursuivant le gibier en altitude.

Il s'agissait des derniers survivants de l'âge de la pierre polie, peut-être les premiers hommes qui ont pénétré dans nos montagnes.

2) Ligures :

Le fond de cabane date de la fin de l'âge du bronze, probablement vers 800 AC. Ils révèlent une population sédentaire, très probablement Ligure.

On suppose que les Ligures n'étaient pas indo-européens et qu'ils étaient venus du Proche-Orient méditerranéen avec leurs troupeaux. En tout cas les Ligures ont été les premiers habitants sédentaires du Beaumont et sont nos véritables plus anciens ancêtres connus.

Les Ligures de la Grange de Quet connaissaient le bronze (faucille, poinçons, pendeloques, amulettes...) et la céramique (plats décorés par des lignes, vases colorés en noir et brun-rouge).

Ils savaient tisser, utilisaient des os d'animaux (épingles...) et construisaient des foyers en pierre.

Ils étaient cultivateurs et éleveurs, mais surtout montagnards farouches.

3) Celtes :

Vers 400, 300, 200, AC, par petits groupes, les Celtes arrivèrent dans la région.

Ils avaient inventé les armes en fer qui assuraient leur supériorité mais c'étaient de grandes brutes indisciplinées qui pratiquaient des sacrifices humains.

La minorité conquérante celte se mélangea à la majorité ligure et ainsi se créa la population gauloise qui inventa notamment le pantalon et le savon.

4) Romains :

En 121 AC, une province romaine fut créée dans le sud de la Gaule avec Aix pour capitale ; elle englobait le Beaumont ; cette Provincia Romana est devenue la Provence.

De 58 à 51 AC, César conquiert les Gaules, sauf la région de Suse en Piémont où il se contenta d'une sorte de protectorat sur le royaume ligure de Cottius qui subsista encore une soixantaine d'années

Quoi qu'en raconte plaisamment Astérix, l'irréductible village était Suse en pays ligure et les menhirs étaient taillés 3000 ans avant les Gaulois.

Le mélange des Romains et des Celto-Ligures donna une population Gallo-Romaine.

5) Etymologies :

Voici terminé ce survol d'un millénaire d'histoire et je n'ai pas encore prononcé le nom des Côtes-de-Corps.

N'y existe-t'il donc rien qui remonte à cette époque ? On y trouve quelque chose que vous connaissez tous, que vous voyez tous les jours, mais à quoi vous ne pensez pas : les noms de lieux.

Toutefois la toponymie doit être utilisée avec prudence. On peut donner à une ville nouvelle un nom ancien et, en sens contraire, on peut donner un nouveau nom à une ville ancienne.

Sous cette importante réserve :

A- Avant les Ligures :

La Guéria vient peut être de Queyria/Cayria/Caire/Queyras et, dans ce cas, de la racine pré-indo-européenne KAR signifiant pierre, rocher.

Le Serre/ Ser, hauteur arrondie.

Les Souchières viennent d'une langue altaïque de l'Asie centrale.

Les Lozons sont antérieurs aux Ligures (de lauze=pierre glissante, d'où lave et lavanche/avalanche).

B- Ligures :

L'Echaillon (Escalona) est ligure.

La Sézia (nom commun : assets ou assaz=ruisseau) est antérieure au latin, probablement ligure.

Dans nos régions, les Ligures ont laissé 4 autres signatures indélébiles : Lavarnosco (Lavars), Chardonosco (Chardenot), Riaciosco (Roissard), et la Severasca (la Séverasse).

C- Gaulois :

Combe, vallée sèche, sans ruisseau est gaulois.

Côte Oglagnère. Aulagnier (noisetier) est aussi gaulois.

Fréjuret, Fré- vient du latin frigidus (froid), mais jurio est gaulois et signifie forêt (Jura).

D- Latin :

Le Villar vient de villaris et désigne une villa romaine, c'est à dire l'ensemble d'une maison d'habitation et de bâtiments d'exploitation agricole. Le D à la fin est un additif moderne.

Viennent aussi du latin :

Les Adversins (ad versum=vers l'autre versant, de l'autre côté).

Les Chaux, la Chaumine (calmis=chaume).

Les Couvats (couchés, cachés ; du verbe cubare=être couché).

L'Eguillon (acucula=aiguille).

Les Garets (vervactum=jachère).

Les Grais (gradus=degrés, gradins)

La Grange (graneria= « grainerie », grenier).

Pasques (pâturages) et Pasquette.

Côte de la Selle (sella=selle).

E- Deux noms :

J'en viens maintenant aux deux noms entre lesquels il y a identité géographique : la commune des Côtes-de-Corps et la paroisse de Saint-Jean-des-Vertus.

a) Côtes-de-Corps :

Côtes vient du pré-indo-européen « cot », colline rocheuse (d'où le francique « kot » =cabane et en français coteau, cottage).

Ce mot a subi l'attraction de côte (côtelette) qui vient de côté (du latin « costa », d'où côte, os du côté, rivage) tant et si bien que nous ne comprenons plus la différence entre :

La Côte d'Azur (avec un sens de côté, bordure, rivage, limite, horizontalité) et

La Côte d'Or (avec un sens de coteau, colline, montée, verticalité).

Nous sommes ici dans les coteaux de Corps et non pas dans les côtés de corps. Pour à côté, on dit lès, avec un accent grave : Aspres-lès-Corps.

b) Saint-Jean-des-Vertus :

Le nom Saint-Jean-des-Vertus est original et pique la curiosité.

S'agirait-il des vertus de Saint Jean ? Mais alors pourquoi seraient-elles tellement mises en valeur ici et nulle part ailleurs ?

S'agirait-il des vertus particulièrement éminentes de nos ancêtres ? On peut se permettre d'en douter.

En réalité, le vrai nom n'est pas « des » Vertus ; il est « dans les » Vertus, « *in virtutibus* » (attesté en 1474).

« Dans les Vertus » ne veut pas dire grand chose aussi longtemps qu'on pense à vertu/vertueux, mais il y a eu un jeu de mots et il remonte au latin : le toponyme a subi l'attraction de *virtus, virtutis* = vertu, mais en réalité il paraît avoir été *Vertunnum* ou *Vertavum*.

Le radical gaulois « *ver* » est bien connu et signifie grand, haut, éminent, d'où notamment Aiguilles Vertes, Vercors, Verdon, Veyre, Verre, Vars, Vermelle, Vercoiran, Auvergne, sans oublier les Arvernes et Vercingétorix.

Saint Jean dans les Vertus est tout simplement Saint Jean dans les Hauteurs ou Saint Jean dans les Coteaux.

Quant à Saint Jean lui-même, le nom date probablement des environs de 1200.

Deuxième partie : le premier millénaire après Jésus-Christ :

6) Gallo-Romains :

La Pax Romana, la Paix Romaine, apporta autant de prospérité qu'en a apporté deux millénaires plus tard la paix française en Algérie. Mais Rome fut submergée par les Barbares qu'elle avait tenté de civiliser.

Vers 340, un inconnu craignant vol et pillage enterra 160 pièces romaines dans un champ au-dessus de La Javergne, à Pellafol. On les retrouva par hasard en 1922.

En 395, l'Empire romain fut scindé entre Occident (capitale : Rome) et Orient (capitale : Byzance, devenue Constantinople et aujourd'hui Istanbul).

L'Empire d'Occident disparut un siècle plus tard, en 476, et l'Empire d'Orient un millénaire plus tard, en 1453.

7) Burgondes :

En 407, les Burgondes franchirent le Rhin et, vers 460, ils arrivèrent en Beaumont. Ils appréciaient la civilisation romaine et, loin de la démolir, firent leur possible pour la conserver. Ils ne pillaient pas ... enfin pas trop ...

Ils habitaient les campagnes, laissaient les Gallo-Romains dans les villes et villages et leur cohabitation se fit sans trop de difficultés.

Les deux populations se mélangèrent en quelques générations.

8) Francs :

Un autre peuple moins sympathique avait pénétré dans le nord de la Gaule : les Francs.

Beaucoup plus barbares que les Burgondes et beaucoup plus belliqueux et vantards, ils croyaient avoir été désignés par la Providence pour dominer l'Europe.

Sans doute Charlemagne y arrivera-t-il en 800, mais pour l'instant les Francs voulaient surtout s'emparer du riche royaume burgonde. Ils y arrivèrent en 532.

Tous les bienfaits que la colonisation romaine avait apportés disparurent et le Beaumont sombra lentement dans l'anarchie des rois fainéants.

9) Sarrasins (première invasion) :

Un événement de la plus haute importance se produisit en 698 : la prise de Carthage par les Arabes. On les nommait à l'époque les Sarrasins.

Les Sarrasins traversèrent le Déroit de Gibraltar en 711, conquièrent l'Espagne, franchirent les Pyrénées, se répandirent en Aquitaine et furent enfin arrêtés par Charles Martel à Poitiers en 732.

Ils refluent vers les Alpes et Charles Martel chargea l'un de ses lieutenants, le patrice Abbon, de les poursuivre et de les exterminer. C'est ce que fit Abbon qui, sa tâche terminée, se retrouva, selon les mœurs de l'époque, possesseur de presque toutes les Alpes par droit de conquête.

Abbon donna à l'un de ses lieutenants, Bysardon, la région d'Ambel incluant les Côtes-de-Corps et vous connaissez tous l'histoire de Saint Eldrad, petit-fils de Bysardon, né à Ambel en 781 et Abbé de Novalaise en 844.

Le péril sarrasin subsistait (Roland est mort à Roncevaux en 778) mais cessa vers 800, après que Charlemagne ait créé la Marche d'Espagne, des Pyrénées à l'Ebre, confiée aux Comtes de Barcelone.

La paix dura moins d'un siècle.

10) Sarrasins (deuxième invasion) :

En 889, les Sarrasins débarquèrent en Provence et y construisirent un repaire à la Garde-Freinet.

Leur objectif n'était pas la conquête de terres ou de villes mais consistait à trouver quelques repaires inexpugnables d'où ils partaient au galop de leurs petits chevaux razzier les villages voisins, c'est-à-dire voler tout ce qu'il leur était possible d'emporter dans quelques charrettes (argent, provisions, bétail, jeunes esclaves et jolies femmes) et tuer tous ceux qui tentaient de leur résister.

Le rezzou disparaissait aussi vite qu'il était arrivé, pour recommencer quelques jours ou semaines plus tard dans une autre direction et de plus en plus loin, étant donné que les survivants parmi les habitants raziés abandonnaient leurs maisons pillées ou incendiées et s'éloignaient de plus en plus de la Garde-Freinet.

Les rezzous allèrent vers l'ouest jusqu'à Arles, vers le nord jusqu'à Bâle et vers l'est jusqu'à Coire (dans les Grisons suisses) et Turin.

A une certaine époque, les Sarrasins se retranchèrent dans le Dévoluy, vidé par eux de ses habitants, et eurent le Champsaur pour terrain de chasse favori : les historiens disent que toute trace de civilisation en disparut.

Vers 906, les Côtes-de-Corps n'existaient plus.

Les rezzous craignaient d'être pris au piège à leur retour, dans les hautes vallées en cul-de-sac et il semble que le Valgaudemar et le Valbonnais aient été moins souvent raziés que le Champsaur et le Beaumont.

En tout cas, la Salette était presque accessible à cheval et les Beaumontais ont pu s'y réfugier.

11) Guillaume le Libérateur :

Début 972, le futur Saint Mayeul, Abbé de Cluny, revenant de Rome, fut assailli et capturé par un rezzou sarrasin.

On a longtemps cru que cette capture s'était produite près d'Orcières dans le Champsaur (il existe dans la région une fontaine Saint Mayeul) ; en réalité, il s'agissait d'Orsières dans le Valais suisse, sur les pentes nord du Col de Grand Saint Bernard, au lieu-dit Pont des Sarrasins.

La capture de Mayeul fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase et cela d'autant plus que les Sarrasins ne manquèrent pas de s'apercevoir de l'importance de leur prisonnier et, plutôt que l'égorger sur place selon leur habitude, demandèrent une énorme rançon (250 kilos d'argent, dit-on) qui provoqua une grande émotion et des quêtes dans toutes les églises de la chrétienté.

Il n'existe qu'une méthode pour en finir avec des bandits peu sensibles au pardon et à l'amour du prochain ; Guillaume, Comte de Provence, et Ardouin, Comte de Turin et marquis d'Italie, décidèrent de l'appliquer sur le champ quel qu'en soit le coût.

En 972, ils encerclèrent les Alpes et refoulèrent progressivement les Sarrasins vers le sud ; puis, début 973, ils prirent d'assaut et détruisirent le repaire de la Garde-Freinet.

Ils passèrent tous les Sarrasins au fil de l'épée et la vie reprit son cours normal ; aux Côtes-de-Corps, elle était dure mais on vivait.

Guillaume reçut le surnom « le Libérateur » et les terres vacantes furent distribuées aux guerriers victorieux, dont beaucoup étaient d'origine germanique.

Parmi ceux-ci et leurs descendants, il y eut notamment les Ag Hard (Epée Forte) et les Ragin Wald (Conseiller Gouverneur) dont les noms francisés en Achard et Reynaud figurent sur les panneaux indicateurs des routes des Côtes-de-Corps.

Troisième partie : le deuxième millénaire après Jésus-Christ :

12) Comtes de Provence puis de Forcalquier :

Guillaume 1^{er} le Libérateur, Comte de Provence, eut des descendants qui possédèrent le Comté après lui.

En 1054, un Comte étant décédé, le Comté fut partagé entre ses deux fils : la vallée de la Durance (incluant Champsaur et Beaumont) devint le Comté de Forcalquier et le reste conserva le nom de Comté de Provence.

Guillaume IV le Jeune, Comte de Forcalquier, ne semble pas avoir été très énergique et il avait beaucoup de mal à recouvrer ses impôts. Il y avait notamment quelques irréductibles petits villages, très loin de Forcalquier, dont les habitants avaient mauvais caractère et refusaient obstinément de lui payer leurs impôts. Il s'agissait de nos ancêtres.

Tant et si bien que Guillaume IV le Jeune n'insista pas, renonça à réclamer paiement et se contenta le 12 septembre 1177 d'une magnifique déclaration : « Puisque les habitants, entre la Séveraisse et la Bonne, refusent de me payer leurs impôts, je leur retire ma protection ».

La protection étant illusoire, cela ne fit ni chaud ni froid aux Beaumontais, trop contents d'être exonérés d'impôts.

13) Dauphins de Viennois :

Ce même Guillaume IV avait pour seules héritières ses deux petites-filles, l'une déjà mariée et l'autre, Béatrix de Sabran, encore jeune.

Guigues André Dauphin (Dauphin était son prénom) approchait de ses 18 ans. Son père Hugues III, Duc de Bourgogne, avait été tué aux Croisades et sa mère, Béatrice d'Albon, était pressée de le marier afin d'assurer la pérennité de la dynastie.

Les négociations furent longues et le marchandage ardu. On obtint finalement que la dot soit constituée par la moitié nord du Comté de Forcalquier, depuis Sisteron, exclu, jusqu'au Pont-Haut sur la Bonne.

Le contrat de mariage fut signé le 3 Juin 1202, à Sainte Euphémie sur le Buëch, aujourd'hui quartier nord de Sisteron. Le mariage suivit de peu.

En 1210, Guigues André Dauphin répudia Béatrix, mais il garda la dot.

Il donna en fief le Beaumont, la Matheysine et l'Oisans à sa mère Béatrice d'Albon pour lui assurer ce que nous appellerions aujourd'hui une confortable retraite.

14) Le transport de 1349 :

Le dernier dauphin dauphinois, Humbert II, était endetté jusqu'au cou et se trouva obligé de vendre ses terres et ses sujets au fils aîné du roi de France. La cérémonie officielle du transport eu lieu à Lyon le 16 Juillet 1349.

Le Dauphiné eut alors des dauphins français, mais ne devint pas français. Rien ne fut changé dans la vie quotidienne.

15) L'annexion de 1457 :

Le dauphin Louis II (futur roi Louis XI) se révolta contre son père, le roi Charles VII. Il s'enfuit et déclara le Dauphiné indépendant.

Le roi envoya son armée vers Grenoble pour ramener son fils à la raison.

Prudemment, le dauphin préféra s'enfuir et, par lettres à Saint Priest le 8 Avril 1457, le roi Charles VII fit connaître sa décision de « réduire le Dauphiné sous sa main » ; il l'incorpora au Domaine Royal.

Avant le 8 Avril 1457, les Côtes-de-Corps se trouvaient dans le Saint Empire Romain Germanique. Après cette date, elles se trouvèrent dans le Royaume de France.

16) Les seigneurs :

Les Côtes-de-Corps n'ont jamais eu de seigneur qui leur soit propre et ont toujours été englobées dans la seigneurie de Corps.

La situation seigneuriale peut être résumée ainsi :

A l'époque des Comtes de Forcalquier, il n'existait pas de seigneur. La seule autorité sur place était le prieur de Corps.

A l'époque des dauphins dauphinois, les seigneurs étaient Odon Alleman puis ses descendants.

A l'époque des dauphins français, il n'y eut plus que des seigneurs engagistes, c'est-à-dire des pseudo-seigneurs dénués de pouvoirs réels et plaçant simplement leurs capitaux en achetant un fief exactement comme on achète aujourd'hui un immeuble de rapport.

17) La paroisse :

D'après une révision des feux de 1460, les hameaux des Côtes-de-Corps dépendaient de la Salette.

Peut-être avant 1599 et certainement avant 1623, ils avaient été rattachés à Saint-Brême.

En 1646, ils furent rattachés à Corps.

En 1664, une paroisse fut érigée sous les noms des Saints Jean-Baptiste et Jacques. Elle disparut pendant la Révolution.

Au lendemain du concordat de 1801, la paroisse fut rétablie.

Vers 1805/1806, elle fut incorporée dans celle de Corps. Les habitants versèrent alors volontairement un traitement à un prêtre qui acceptait de résider sur place. Les Côtes-de-Corps devinrent, en fait sinon de droit, une « section de paroisse ».

De 1823 à 1825, cette section de paroisse engloba Sainte-Luce.

L'érection en paroisse fut demandée en 1819 et à nouveau en 1841. Elle fut décidée par une ordonnance épiscopale en 1842.

18) La commune :

En 1790, la commune des Côtes-de-Corps fut créée.

En 1794, elle fusionna avec celle de Sainte-Luce.

En 1797, cet ensemble fusionna avec la commune de la Salette.

En 1797, ces anciennes communes demandèrent leur séparation.

En 1801, la commune des Côtes-de-Corps reprit son indépendance.

Les Côtes-de-Corps ont été, en 1790, le premier chef-lieu du canton. Cependant, dès Juin 1791, les maires du canton demandèrent et obtinrent que le chef-lieu soit transféré à Corps. Les motifs invoqués étaient qu'on trouvait aux Côtes-de-Corps quatre maisons seulement, qu'on y manquait du nécessaire pour subsister, que les assemblées cantonales étaient toujours désertes et qu'en cas de mauvais temps on ne savait où se réfugier.

Le motif principal que les maires n'avaient pas osé invoquer était, disait mon arrière-grand-père, maire de Corps au XIXème siècle, l'absence de cabaret.

Je ne vous parlerai pas de l'histoire récente des Côtes-de-Corps, que vous connaissez mieux que moi, et voilà terminé ce que je voulais vous raconter.

L'OBIOU

Un lecteur a demandé quelle était l'étymologie du nom Obiou. Au 16^e siècle, le nom était Lou Beaux qui paraît venir du radical pré-indoeuropéen Bal, Bel =rocher, hauteur, montagne arrondie (qu'on retrouve dans Belledonne, Pelvoux et Pellafol =la montagne des fayards). Il est certain que ce nom a été compris Lo Biou =le boeuf, et que la pyramide sommitale a été nommée La Testo do Biou =La Tête du Boeuf. Les géographes français, ne connaissant pas l'occitan-alpin (la langue du Gapençais, du Champsaur et du Beaumont), ont écrit L'Obiou.

L'Obiou (2790 mètres) marque l'extrémité nord-ouest du massif du Dévoluy. Cependant son versant Ouest se trouve dans le Trièves et son versant Est, depuis une époque récente, dans le Beaumont; il n'est pas inclus dans la petite région nommée Dévoluy, qui est limitée au coeur du massif, plus au sud. On raconte parfois que, de son sommet, on peut voir la Méditerranée, mais le calcul prouve que, compte tenu du rayon du globe terrestre, cela est impossible.

D'après un auteur très compétent, les habitants du Beaumont au siècle dernier (je rappelle qu'il n'y a pas eu d'an zéro, que le 1^{er} siècle a commencé en 1 pour se terminer en 100 et que depuis deux mille ans tous les siècles qui ont suivi ont commencé en ***1 et se sont terminés en ***0) disaient "je vais à bel" pour dire qu'ils allaient à la montagne. Les Ambélous, Aspéroux, Belfaynous, Chanarous, Corpatus, Crousillous, Javergnous, Méarotzens, Morailous, Poustérious, Prafoulous, Quétourens, Sallatous, Saléttus, San-Brémous, San-Dzuanous, San-Julianous, San-Lucious, San-Michelous et autres Beaumontais seront plus compétents que moi pour confirmer - ou infirmer - dans le prochain numéro du Petit Corpatus.

Jean Gueydan

« PATRIMOINE EN FÊTE »

PELLAFOL

Samedi 24 Juin

15 H 00 : Concert des Cors de Chasse du Trièves à l'Église de Pellafol

16 H 30 : Dégustation de Pognes de « Taillou » euites au Four Banal

Dimanche 25 Juin

14 H 30 : Ferrage de Chevaux

Portes ouvertes à la Maison du Patrimoine de Pellafol pendant les deux jours

Renseignements :

04 76 30 02 47 (Mr Pierre ODDOS)

Le numéro 5 de la revue « Mémoire d'Obiou » est paru.

Au sommaire, entre autres :

- *La seigneurie du Beaumont telle qu'elle existait en 1262 par Jean GUEYDAN.*
- *Auguste Davin, statuaire, graveur en médailles (originaire de St Michel en Bt) par Roger CHARLES.*
- *Fièvre xénophobe à la Motte d'Aveillans par Jacques WRONIKOWSKI.*

*Pour tous renseignements, s'adresser à
Gisèle ROUX « Le Cliché »*

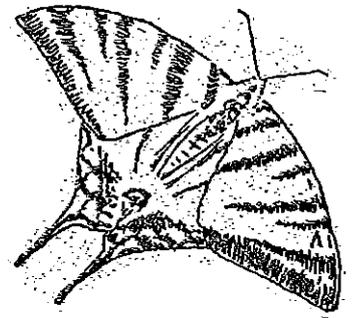
CONFERENCE DE Mr Jean GUEYDAN

*A l'occasion de la Foire aux Livres
Mr Jean GUEYDAN donnera une conférence
en Salle de Réunions de la Mairie de CORPS,
Le Samedi 10 JUIN à 15H30*

*Thème : La mauvaise foi des Dauphins,
moyen de gouvernement : l'exemple de
CORPS.*



LES PAPILLONS DU BEAUMONT



L'Association *LA DAUPHINELLE*, basée à La Chapelle en Valgaudemar (Hautes Alpes), regroupe des bénévoles passionnés qui souhaitent connaître le patrimoine naturel du Beaumont et du Trièves et en évaluer la richesse. De quatre seulement au départ, le nombre d'adhérents est actuellement d'une quarantaine d'amoureux des papillons dont quelques lépidoptéristes néerlandais qui viennent chaque année en vacances dans notre région.

A l'issue de cinq années de travail minutieux, Guido MEEUS, Président de *LA DAUPHINELLE*, a présenté le 5 Mai dernier à CORPS les résultats de l'étude des lépidoptères rhopalocères (communément appelés 'papillons de jour') sur les territoires du Beaumont et du Trièves. Il a tenu tout d'abord à remercier Gérard CARDIN, Maire de CORPS et 1^{er} Vice-Président du Conseil Général de l'Isère, qui les a toujours soutenus dans leur projet ; le Conseil Général de l'Isère pour sa précieuse aide financière et la Fondation Nature & Découvertes sans laquelle cette étude n'aurait pu être menée à bien. Il convient de noter la présence dans la salle de Lucien LESEIGNEUR, entomologiste spécialiste des Elatériidés, venu soutenir le travail de ses collègues.

Ainsi, dans la Salle Polyvalente, le public a pu découvrir mille détails sur l'aspect des papillons grâce à une loupe binoculaire, s'instruire avec les dix panneaux de l'exposition présentant plusieurs espèces et leur écosystème et expliquant leur structure biologique et leur cycle, dans un vocabulaire à la portée de tous. La vocation pédagogique de cette soirée de « restitution » des résultats s'est poursuivie avec le diaporama « Voyage auprès des Papillons », qui avait déjà été présenté à de nombreuses classes des écoles du territoire. L'assistance a pu ainsi suivre avec intérêt et fascination la vie des papillons à tous les stades de leur cycle, de l'œuf à l'adulte (appelé 'imago') ; la reproduction ; la répartition des diverses espèces ; les stratagèmes employés pour échapper aux prédateurs ; le mode d'alimentation ...

On a donc appris que la diversité du paysage du Beaumont et du Trièves (bois de feuillus ou conifères, haies, alpages, prairies, friches, champs cultivés ...) explique l'exceptionnelle richesse en espèces différentes de papillons. Si la région étudiée représente 0,1 % du territoire français, elle héberge 58 % des espèces que l'on peut trouver en France !

Un débat a suivi la projection du diaporama et a permis au public de poser des questions, notamment pour connaître plus de détails sur la vie des papillons, la méthodologie employée pour l'étude. Ont également été abordés : la comparaison avec des études effectuées dans d'autres régions, l'impact de l'urbanisation ou des traitements phytosanitaires sur la faune, la protection des espèces ... Enfin, le projet de création de sentiers de découverte des papillons a été évoqué ; il tient à cœur à *LA DAUPHINELLE* et à Gérard CARDIN de le mener à bien aussitôt que possible.

La réunion s'est terminée tard dans la nuit et a permis aux participants de se faire une idée précise du patrimoine « lépidoptéristique » de la région. *LA DAUPHINELLE* devrait donner une autre conférence sur le sujet cet été, pour présenter aux touristes la richesse naturelle que recèlent nos contrées.

CLUB « JOYEUSES RENCONTRES »

SORTIE A LYON LE 11 AVRIL 2000

C'est par un temps maussade qu'une trentaine de personnes se retrouvent sur les Fossés pour prendre le car en direction de Lyon. Carmela, notre guide, qui arrive d'Embrun, donne le signal du départ à 7H. Après un arrêt à l'Isle d'Abeau pour prendre 2 voyageurs, nous traversons Lyon et après bien des tours et des détours, notre chauffeur nous dépose au pied de la Basilique de Fourvière.

De l'esplanade (289m d'altitude), malgré le plafond bas, nous pouvons contempler la ville (170m) entre Saône et Rhône, puis chacun à sa convenance visite la Basilique.

Cette église fut élevée à la Vierge pour la remercier d'avoir arrêté l'invasisseur prussien à Dijon en 1870. Commencée en 1872, achevée en 1896, la Basilique est un mélange de styles : assyrien, romain, gothique... Ses quatre tours et ses hautes murailles d'un blanc lumineux, souvenirs des mâchicoulis de la forteresse gothique, expriment la force de la foi. Nous admirons les détails des sculptures au dessus des portes de bronze. A l'intérieur c'est une profusion d'émaux, de marbre, de bronze et d'or et de magnifiques mosaïques.

A quelques pas de la Basilique en contre bas, nous nous retrouvons quelques siècles en arrière. Les fouilles entreprises en 1933 ont permis de dégager le théâtre romain fondé en l'an 13 av.J.C. et agrandi en 121 sous le règne de l'Empereur Hadrien ; il avait alors une capacité d'accueil de 10 500 spectateurs. Un élégant Odéon de 3000 places (jadis couvert) réservé à la musique et à la poésie, construit en 160, jouxte ce théâtre ; on devine également les soubassements d'un temple consacré à Cybèle.

A midi, tout le monde se retrouve sur l'esplanade pour prendre le funiculaire (« la ficelle ») qui nous permet d'arriver en quelques minutes au centre du vieux Lyon.

Nous déjeunons très agréablement au « Jardin de Sylvie » qui se trouve Rue des Trois Maries. Cette rue rend hommage à trois Saintes : Marie-Madeleine, Marie Cléopas, belle-sœur de la Sainte Vierge, et Marie Jacobé dite aussi Salomé. C'est une rue typique du vieux Lyon qui a été réhabilitée, comme tout le quartier, à partir des années 60.

A 14 heures, une guide nous emmène pour « trabouler » dans le quartier. Une « traboule » est un passage étroit, un couloir voûté souvent, qui fait communiquer deux rues à travers un pâté de maisons. Ces traboules ont été très utilisées pendant la dernière guerre par les Résistants, car elles forment un véritable labyrinthe. C'est ainsi que nous traboulons donc, entre autres par la maison (une des plus anciennes du quartier) dite du « Grand Palais », construite à la fin du XVème siècle (donc période de la Renaissance) pour la puissante famille Laurencin. Nous arrivons à une cour restaurée il y a une vingtaine d'années, où la tour d'angle éclairées par des fenêtres à meneaux renferme un escalier facilitant l'accès à deux ailes de cinq étages. Parmi ces maisons restaurées, toutes habitées, il y a un certain nombre d'HLM.

Un peu plus loin, nous arrivons Place du Change. Au XVème siècle, le commerce était important, les auberges pour les voyageurs étaient nombreuses sur la rive droite de la Saône et des boutiques de changeurs s'installèrent. Jusqu'au jour où une « Loge du Change » conçue par G. Soufflot fut réalisée entre 1746 et 1749 ; Lyon avait enfin un temple boursier à la mesure de sa vocation bancaire. Ce majestueux temple est aujourd'hui un temple protestant, l'intérieur a donc connu un profond changement, alors que la façade est demeurée intacte.

Dans la rue de Gadagne nous admirons de l'extérieur l'Hôtel de Gadagne transformé en « Musée historique de Lyon ». Ce somptueux bâtiment du début du XVIème appartenait, ainsi que toute la rue, à la famille Gadagne : de riches banquiers florentins, qui y organisèrent des fêtes fastueuses. Ils étaient si riches, qu'ils n'hésitèrent pas à prêter 50 000 écus d'or à François Ier après la défaite de Paire.

Nous voici maintenant devant la cathédrale St Jean. Sa construction a été entreprise au XIIème siècle, la façade a été achevée en 1480. Autour des trois portes en noyer, de nombreux petits tableaux représentent des scènes de la vie populaire locale, de la mythologie, de l'ancien testament... Le chœur date du XIIème siècle, il est d'architecture romane jusqu'à la racine des voûtes qui sont en croisées d'ogive, on peut admirer des rosaces du XIIIème et XIVème siècles (une partie des vitraux a été détruite à la libération de Lyon en Septembre 44).

Une curiosité dans cette cathédrale : l'horloge astronomique qui date de 1598, le mécanisme s'étant détraqué en 1660, il a été un peu simplifié, ce qui explique que l'horloge ne sonne plus toutes les heures ; mais nous étions au rendez-vous de la journée à 16H et avons pu assister au manège du coq, des anges et autres automates. Parmi les événements qui se sont passés dans cette cathédrale, deux m'ont particulièrement touchée :

-Le corps de St Louis y a été déposé au retour de la 8ème croisade en 1271 (il était mort à Tunis en 1270).

-Le mariage d'Henri IV et de Marie de Médicis y a été célébré le 13 Décembre 1600

Après cette visite très insolite mais superbe du vieux Lyon, nous reprenons la « ficelle » pour rejoindre le car qui nous attend à Fourvière. A 17H c'est le départ, nous longeons la Saône pendant un long moment, ce qui nous permet de repérer le quartier visité l'après-midi, puis c'est la traversée du Lyon actuel, grande métropole régionale avec les embouteillages inévitables d'une fin de journée. Mais le temps ne nous dure pas car Dédé se charge de mettre de l'ambiance en chantant et en faisant chanter.

La compagnie était sympathique, les visites agréables et enrichissantes, donc bonne journée !

HISTOIRE DE LYON

La fondation de la ville remonterait à environ 3000 ans ; elle s'appelait Louganos, en langue celtique « loughos » est un corbeau, « douinos » une colline. Le Rhône représentait alors le seul trait d'union entre la Germanie et la mer ; grâce à lui s'effectuèrent les premiers échanges commerciaux.

- Au VIème av. J.C., de « nouveaux Celtes » s'installèrent en Gaule. La tribu des Ségusiaves s'implanta sur les pentes de la Croix Rousse. Ces pacifiques bateliers et pêcheurs formèrent le bourg de Condate (confluent en celtique).

- Les Romains pénétrèrent en Gaule en 58 av. J.C. Jules César fonda une colonie à Vienne sur le territoire des Allobroges, et un camp retranché à Lougdounos sans opposition des Séguisaves.

Quelques mois après l'assassinat de Jules César, les Allobroges se soulevèrent et chassèrent les Romains, qui se réfugièrent alors sur la colline de Lugdanos. La fortune de la métropole rhodanienne commença ; la fondation prit le nom de Lugdunum. On construisit sur la colline de Lugdunum le premier forum romain (le « forum vestus » qui a donné Fourvière).

En moins d'un siècle l'agglomération s'enfla considérablement, elle se composait de trois villes distinctes :

- La ville romaine sur la colline de Lugdunum avec un forum, un théâtre, un odéon, de nombreux temples, de somptueuses villas, des casernes et un bain public pour les colons romains.

- La ville gauloise au confluent de Condate. On y éleva (quand la métropole devint « Capitale des Gaules » en l'an 12 av. J.C.) un gigantesque autel en l'honneur de Rome et d'Auguste, et un amphithéâtre.

- La ville marchande dans les îles du Rhône où le commerce devint florissant.

- Au début du II^{ème} siècle, puis sous l'empereur Hadrien, Lugdunum connut une période euphorique. On construisit beaucoup (aqueduc du Mt Pilat...). La ville comptait 200 000 habitants en 177. Cette année là furent martyrisés une centaine de chrétiens dans l'amphithéâtre de Condate. L'Empereur Marc Aurèle avait ordonné de sévir contre les « agitateurs venus de l'Orient » et la persécution n'épargna ni le vieillard Pothin (le 1^{er} évêque de Lyon) ni la vierge Blandine. Après l'affaire des martyrs la chance de la ville tourna. En 197, elle fut investie par les légionnaires de Sévère, livrée au pillage et incendiée. A la fin du IV^{ème} siècle la décadence romaine atteignit son zénith ; la ruine de la ville haute précéda celle de la ville basse.

- Les Germains puis les Burgondes s'emparèrent de Lugdunum et en firent en 470 leur résidence royale. Ces barbares, chrétiens de fraîche date laissèrent se développer librement la communauté locale gallo romaine catholique. En 500 Clovis, roi des Francs, battit les Burgondes à Dijon et annexa progressivement leurs terres, dont Lugdunum.

Pendant tout le règne de la dynastie mérovingienne le rôle de Lyon fut médiocre. D'effroyables épidémies décimèrent la population au VII^{ème} siècle. Les Sarrazins profitèrent de l'anarchie générale pour ravager la région.

- Du IX^{ème} siècle au XI^{ème} siècle, l'imbrogllo politique fut immense. Les archevêques de Lyon vont alors prendre une place considérable. En 1032 le duché du Lyonnais crée, par Charlemagne, fut démembré et Lyon passa dans le Saint Empire Germanique. Mais l'empereur était loin, le pouvoir appartenait pratiquement aux archevêques qui entretenaient une armée puissante et qui frappaient monnaie. En 1079 le pape Grégoire VII désigna le siège épiscopal de Lyon comme « Primat des Gaules ».

Le Rhône et la Saône symbolisaient la frontière entre l'Etat germanique et le royaume de France. Ces rudes archevêques finirent par excéder les bourgeois qui sollicitèrent l'intervention du roi de France Philippe Le Bel. Celui-ci fit son entrée dans la ville le 13 Mars 1311, et Lyon fut rattachée au royaume de France. En 1320, les bourgeois obtinrent de s'assembler, d'élire des magistrats, de lever des impôts, de former une milice, de posséder un sceau, la commune de Lyon administrée par ses notables, venait d'être créée.

L'appellation de Lugdunum s'effaça au XI^{ème} siècle. La ville prit le nom de Lyon. Vint à nouveau une période prospère pour les bourgeois, coupée de divers soulèvements populaires réprimés par les troupes royales, puis ce fut la guerre de 100 ans et toutes ses misères, et la peste de 1450. Beaucoup de pertes humaines d'où plus de chômage, toutes les classes de la société locale profitèrent d'un nouvel essor.

Louis XI porta à quatre le nombre de foires franches en 1463 ; ces foires de 15 jours amenèrent à Lyon un afflux d'étrangers et de capitaux. Les banquiers florentins et allemands, puis les imprimeurs accoururent. La Renaissance était là. Au début du XVI^{ème} siècle, Lyon devint même l'authentique capitale de la France, grâce aux guerres d'Italie qui la transformèrent en un carrefour diplomatique, militaire et littéraire où l'esprit de fête régnait.

Durant cette période, les rois Charles VIII, Louis XII et François 1^{er} effectuèrent de longs séjours à Lyon. Rabelais, médecin de l'Hôtel Dieu y puisa l'inspiration de Pantagruel et Gargantua. La population de 60 000 habitants était heureux, ou presque !

Les guerres de religion troublèrent gravement la fin du XVI^{ème}. Néanmoins, l'Edit de Nantes signé en 1598, et le mariage à Lyon de Henri IV AVEC Marie de Médicis signifièrent qu'on avait fini avec les massacres entre catholiques et protestants. On respira un peu, mais peu de temps ! 1628 : retour de la peste avec des milliers de morts ; pour essayer de s'en sortir les échevins consacrèrent Lyon à la Vierge Marie le 12 Mars 1643.

L'industrie de la soie réglementée par Colbert en 1667 se développa sur la colline de la Croix Rousse, et rapporta de gros bénéfices aux nantis, mais les conditions de travail des ouvriers étaient très difficiles.

La Révolution n'arrangea pas les choses. La Convention châtia la ville pour son royalisme en 1793 ; on fusilla, guillotina beaucoup, une grave crise économique s'ensuivit.

Un « canut » (ouvrier de la soie) Laurent Mourguet se reconvertit en marchand forain ; pour attirer la clientèle il installa un petit théâtre près de son éventaire et c'est lui qui créa Guignol.

Napoléon 1^{er} rétablit l'ordre et la prospérité, l'industrialisation fit surgir de nombreuses usines. Après sa chute, un certain marasme et la rapacité des patrons soyeux entraînèrent de sanglantes révoltes des canuts en 1831 et 1834 réprimées par l'armée.

Le niveau de vies s'améliora lentement, la rive gauche du Rhône se développa remarquablement, le centre ville fut remodelé, le parc de la Tête d'Or fut créé en 1859.

La ville a continué sa transformation pour devenir un grand centre universitaire, commercial, industriel et culturel, une ville de congrès, capitale gastronomique et chef lieu de la région Rhône-Alpes.

MONT ST MICHEL BRETAGNE

Quelques membres du club ont participé à un voyage en Bretagne du 20 au 27 Mai avec « Bernard Voyages » de Gap.

Voyage très agréable et intéressant avec notre guide Nadège qui connaît son itinéraire sur le bout des doigts.

Du Mont St Michel à la Pointe du Raz, en passant par la côte de granit rose, St Malo, Landivisian et les enclos paroissiaux, les 7 îles avec l'île aux Oiseaux, le Golfe du Morbihan, Vannes, Quimper, nous avons beaucoup visité et apprécié cette région si riche.

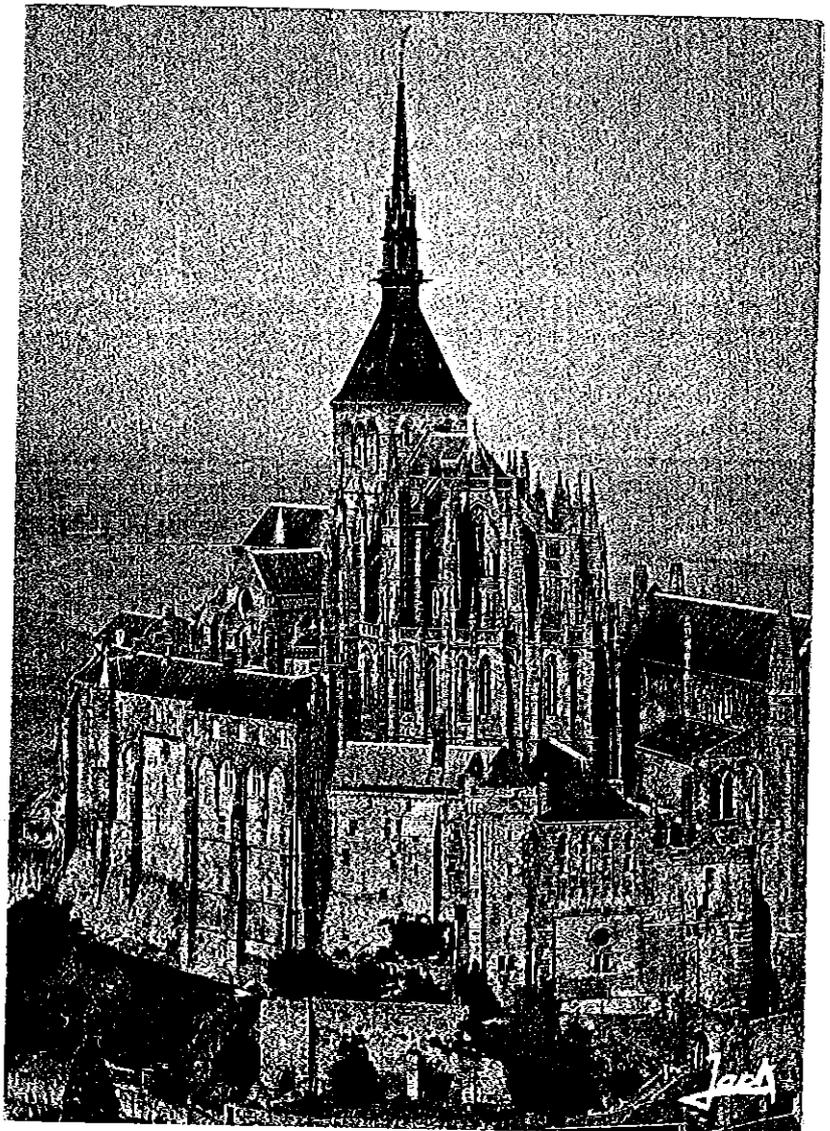
Malgré la pluie les deux jours où nous avons pris un bateau, nous sommes revenus enchantés et riches de souvenirs.

Nous avons sympathisé facilement avec nos compagnons de voyage, puisque le groupe était composé de 22 personnes seulement pour un car de 50 places.

Très disciplinés, nous avons gagné beaucoup de temps et pu visiter certains endroits non prévus au programme comme, en route, la Cathédrale de Chartres, merveille de l'art gothique avec ses deux flèches ; et Fougères, ville fortifiée ; et au retour, Saumur.

Il faudra retourner en Bretagne pour compléter cette visite.

Suzette GARAUD



JOYEUSES RENCONTRES A RIMINI

Du 7 au 17 Mai un groupe du Club Joyeuses Rencontres s'est évadé vers l'Italie à Rimini, sur la côte Adriatique.

Il a pu admirer ses plages, sa vieille cité, son port, son marché.

Au programme il y avait la découverte de la petite République de San Marino avec son site admirable et ses nombreuses boutiques. Excursion à Gradara,

ceinte de remparts et arrêt à Ravenne pour visiter la cathédrale San Apollinare de style byzantin. Visite également de la ville typique de Cesena qui possède la plus vieille bibliothèque d'Europe et ensuite la vieille ville de Bertinoro avec ses vignobles et dégustation de ses vins renommés. Le petit village perché de Verucchio dominé par son château était lui aussi admirable.

Pour terminer, la visite guidée de la ville d'Urbino (ville natale de Raphaël) avec son élégant palais ducal.

Le voyage s'est déroulé dans une bonne ambiance, avec des chansons, des blagues et un temps clément.

Le Club pense pouvoir organiser un voyage en Automne et regrouper de nombreux adhérents pour passer un séjour agréable ensemble.

Rose-Aimée MOUSSIER

Un moment de plaisir

Article paru dans le DL

Beaufin, village de verdure campé au pied du Faraud a accueilli de nombreux amis, venus de tout le canton pour une jolie fête de village. M. Alphonse Bonthoux, maire désirait renouer avec ces rencontres d'amitié, recréer ces moments d'émotion entre les habitants et tous les voisins du pourtour du lac.

Aussi, le groupe de vocalise "Chœurs à corps", constitué de 32 personnes venues de Pellafol, Quêt-en-Beaumont, La Salle, Côtes-de-Corps, du Valbonnais et même des Hautes-Alpes a offert un concert très apprécié sous la baguette de Sophie Donnet, émérite professeur de musique.

Cette aubade s'est déroulée à l'église et a su, par la profondeur des interprétations, sensibiliser les pro-



La chorale a enthousiasmé le public.

fanes et conforter les connaisseurs. Pour clôturer le tout, un succulent

buffet fut servi à tous, à la salle d'animations. La joie était de ri-

gueur, les discussions allaient bon train. ■



MESSAGE DU 8 MAI 2000

Nous vivons un temps de paix, de sécurité et de progrès dans une démocratie affirmée et dans une Europe occidentale organisée et pacifiée.

Ce moment évidemment privilégié, nous le devons à celles et à ceux qui, voici 55 ans, ont permis à la France et à l'Europe de se libérer du système totalitaire nazi.

Ce 8 mai 2000, notre pensée est tournée vers ces hommes et ces femmes qui ont refusé la défaite, qui se sont engagés, qui ont combattu, qui ont souffert, qui ont tout risqué pour le redressement et la Libération de la France.

Ce 8 mai 2000, notre pensée est tournée vers toutes les victimes de la seconde guerre mondiale : foule immense, d'enfants, de femmes, d'hommes, arrêtés, déportés, fusillés, tués, assassinés et massacrés.

Ce 8 mai 2000, notre pensée est tournée vers nos soldats de 1940, vers les premiers résistants, vers l'appel du 18 juin.

Ce 8 mai 2000, 55 ans après la fin de la seconde guerre mondiale et alors que nous changeons de siècle, pouvons-nous espérer que les jeunes générations d'Europe ne connaissent plus jamais pareille tragédie ?

Beaucoup d'éléments nous incitent à la confiance, à l'espérance, alors que d'autres nous appellent à la vigilance.

En vérité, cela dépend de ces jeunes eux-mêmes.

Il leur appartiendra de faire vivre, de défendre et d'étendre les valeurs universelles de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Il leur appartiendra de lier le destin européen dans un projet politique, économique et de sécurité, écartant les dérives nationalistes.

Pour réussir, il leur faut être à la hauteur de celles et ceux qui voilà plus de 55 ans, ont engagé leur propre existence, pour que vivent les valeurs de notre République et que vive la France.

LES ENFANTS DE LEON BERARD A LYON

Le mardi 23 Mai, à 11 heures, les enfants de l'Ecole Primaire de Corps étaient récompensés, en présence de leur instituteur, Sébastien MARSEILLE, par GROUPAMA, avec le concours de l'Hôpital Léon Bérard à Lyon.

Suite à un concours de dessins, un tee-shirt a été remis à chaque enfants par Mme CHARLES de St Laurent en Beaumont, représentant GROUPAMA.

Puis des gâteaux et boissons étaient offert à toute la classe.

Bravo à tous les enfants qui ont participé à ce concours et à cette remise de maillot.



(Magazine Economique de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Grenoble)

Le premier centre d'appels dédié aux articles de fête s'installe à Corps

Sous l'impulsion de la commune, du FBM et du réseau Interfête, un centre d'appels verra le jour en juin prochain à Corps. Composé de 25 postes, il sera exploité par Bamboula.com, société spécialisée dans la vente d'articles de fêtes sur internet. Atypique, le marché semble promis à un bel avenir.

La première souhaitait développer l'aménagement de son territoire. Le second voulait imposer son projet de commerce en ligne d'articles de fête... Ils ont trouvé un terrain d'entente. Pour la commune de Corps (460 habitants) et le magasin spécialisé dans les articles de fête Bamboula (Annecy et Chambéry), le centre d'appels, qui sera opérationnel en plein centre de Corps en juin prochain, est une véritable opportunité. En moins de dix ans, la commune a perdu 58 habitants, sur 518 recensés en 1990. Soit un fléchissement de 11 %. "Malgré nos efforts, les gens quittent le pays, faute d'emploi. Les entreprises sont peu nombreuses à s'installer, compte tenu de l'éloignement", observe avec amertume Gérard Cardin, maire du chef-lieu de ce canton de 13 communes, qui ne cache pas qu'un échangeur à Pellafol aurait réduit de moitié la durée du parcours entre Corps et Grenoble. Las ! Il aura fallu une autre alternative. "L'idée d'un centre d'appels, née de la lecture d'un article, a commencé à germer", raconte Gérard Cardin. Pour valider le projet, une étude de faisabilité sur l'implantation d'un *call center* dans le canton est confiée à Tmc (Todo Modo Conseil), société haut-savoyarde spécialisée dans le hors-média et la relation client. "Suite à cette étude, qui confirmait l'idée d'un centre d'appels de taille moyenne à Corps, avec des équipements comme la fibre optique sur la route Napoléon, nous avons exploré plusieurs pistes, qui nous ont conduits jusqu'à la société Bamboula", explique Manuel Jacquinet, dirigeant de Tmc. Gérant de l'enseigne Bamboula, affiliée au réseau de distribution Interfête regroupant six magasins indépendants, Olivier de Bazillac tente en effet depuis trois ans une percée sur le Net. Son idée : vendre en ligne les produits qu'il propose dans ses magasins, mais de façon structurée, avec la création d'une société dédiée, qui aurait comme "seconde corde à son arc un centre d'appels permettant de booster les ventes".

Baptisée Bamboula.com, cette jeune pousse au capital de 250 000 F s'installera donc à Corps, tout près de son centre d'appels. Celui-ci — qui a reçu le soutien d'acteurs locaux tels le FBM, le conseil général, le Syndicat mixte d'industrialisa-



De gauche à droite : Gérard Cardin, maire de Corps, Manuel Jacquinet, dirigeant de Tmc, Olivier de Bazillac, gérant de l'enseigne Bamboula, Soizic Joanesse, et Jean-Paul Gignoux, gérant de la société Interfête.

tion et d'aménagement, mais également des fonds européens —, sera abrité dans la ZI de CORPS. Parallèlement, la mairie de Corps centralise les candidatures de téléacteurs : 25 emplois devraient être créés dans l'année entièrement dédiés à la vente d'articles de fête. "Ce marché devrait connaître un véritable essor. Les thèmes marketing (Halloween, nouvel an chinois...) se développent. Aussi, proposer ces produits sur internet permettra de toucher une clientèle plus large, depuis les particuliers qui n'ont pas envie de se déplacer jusqu'aux hôteliers et collectivités locales très consommateurs de ce type de produits."

Le succès de ce projet, tant en termes d'aménagement du territoire que de développement économique, est étroitement lié à la qualification du personnel recruté. "La formation est un problème endémique des centres d'appels confirme Manuel Jacquinet, également créateur de Colorado, école spécialisée dans la relation client, à Faverges. Le métier de téléacteur a longtemps été mal connu, voire méprisé. Il en a résulté un *turn-over* catastrophique." Aussi les futurs téléacteurs bénéficieront d'une formation pointue dans les domaines des articles de fête et de la relation client dispensée par l'Afrat, à Autrans — le financement étant assuré par la mairie de Corps. Pour l'heure, Olivier de Bazillac est optimiste. Avec un prévisionnel de 16 MF, il projette de doubler le nombre de positions du centre d'appels d'ici à deux ans. Et envisage, si tout va bien, de construire sur place le centre de stockage et de livraison des marchandises. ■

CALENDRIER DES FESTIVITES

JUIN – JUILLET 2000

Samedi 17 Juin : Grilladin organisé par l'A.F.R.
Concert de Gospel à la Basilique de la Salette à 20h30, avec l'AFROGOSPEL CHOIR – Réservations à la Maison du Tourisme (Entrée 60 F).

Samedi 24 Juin : « Patrimoine en Fête » à Pellafol (voir annonce).
« La Vie Parisienne » d'OFFENBACH, Salle des Fêtes de Corps (Entrée 40 F).
Les Feux de la Saint-Jean aux Côtes de Corps, animation : Chorale 'Chœur à Corps'.

Dimanche 25 Juin : « Patrimoine en Fête » à Pellafol (voir annonce).
Kermesse de l'École de Corps au Jardin de Ville à partir de 15 heures.
Kermesse de l'École de Saint Laurent en Beaumont.
Concert Chorales de Corps et Vizille et Marie Zaquine en soliste (voir annonce).

Samedi 1^{er} Juillet : ~~Fête des Commerçants et Fête du Cochon à Corps : fabrication et dégustation de boudin, baptême de l'air en hélicoptère, exposition de peinture, concours des plus beaux chien et chat, nombreuses animations. Bal en soirée.~~

Dimanche 2 Juillet : Fête des Commerçants et Fête du Cochon à Corps : fabrication et dégustation de boudin, baptême de l'air en hélicoptère, exposition de peinture, concours des plus beaux chien et chat, nombreuses animations.

Dimanche 9 Juillet : Jeux Intervillages à Saint Laurent en Beaumont.

Vendredi 14 Juillet : Feu d'artifices et Bal, Place Prager à Corps.

Samedi 15 Juillet : « Les Nuits Musicales de Corps » : Concert du Quintette à vent 'LE CONCERT IMPROMPTU' (Jean-Sébastien Bach) à 21 heures en l'Église de Corps.
Méchoui à La Salle en Beaumont organisé par l'A.F.R.

Lundi 17 Juillet : Foire à la brocante en plein air à Corps.

Samedi 22 Juillet : « Les Nuits Musicales de Corps » : Concert du 'QUATUOR TALICH' (Fibich, Janacek, Dvorak) à 21 heures en l'Église de Corps.

Samedi 29 Juillet : « Les Nuits Musicales de Corps » : Concert de piano à quatre mains : J.BARBE et M.PICARD (Schubert, Dvorak) à 21 heures en l'Église de Corps.

Dimanche 30 Juillet : Ouverture du 3^{ème} Salon des Arts, organisé par l'Association ART TISSE À CORPS : exposition de peinture, sculpture et photographie jusqu'au 13 Août à Corps.

Du 14 Juillet au 15 Août : Festival « Montagne au Corps » : projection de films et diaporamas sur la montagne, présence d'alpinistes de renom, conférences ... le vendredi soir à Corps (dates à confirmer).

FOIRE AUX LIVRES
CARTES POSTALES ANCIENNES
BROCANTE VIDE-GRENIER

Nous vous rappelons que les 10 11 et 12 Juin 2000, Les Week-Ends des Amoureux du Livre organisent la 4^{ème} Foire aux Livres et Cartes Postales Anciennes qui se déroulera comme chaque année le week-end de Pentecôte sous un chapiteau de 600 m² Place Prayer. Cette année, une nouvelle formule a été mise en place. En effet le Lundi 12 Juin sera consacré à une brocante, vide grenier et vente de livres d'occasion réservés aux particuliers.

Pour marquer l'entrée dans le 3^{ème} millénaire et pour que celui-ci soit placé sous le signe de la culture, l'Association de Développement Touristique a décidé en début d'année d'accompagner sa manifestation du Prix Obiou 2000, prix littéraire dont le thème choisi était Le Roman du Terroir.

Un comité composé de 12 lecteurs a planché sur 23 ouvrages envoyés par des Maisons d'Editions. Après une sélection de 6 livres, le comité de lecture s'est réuni une dernière fois le 29 Mai afin de ne retenir qu'un seul roman.

Le vainqueur de ce Prix Obiou 2000 se verra attribuer la somme de 10 000 F offerte par notre partenaire Intermarché La Fare et La Mure.

Ce prix sera remis lors de la Foire aux Livres, le Dimanche 11 Juin à 15H, en présence de l'auteur du roman sélectionné et vous y êtes cordialement invités.

Nous vous avons déjà communiqué lors du précédent Petit Corpatus n° 159, la liste des 9 premiers ouvrages en compétition dont voici la suite :

10) L'Odeur des Noisettes Gilbert Dalet / 11) Gens d'Alors Henri Julien / 12) 8 en Soie AM. Biston Martin / 13) Le Pierrot de Soleil Claude Vincent / 14) 13 Contes du Terroir Ramon Reinaud / 15) Io Dido Gabriel Di-Domenico / 16) Petit Monde de la Rue Henri IV Sylvie Feyeux / 17) Le Secret de Brocéliande F. Berneri Croce / 18) Broglie et La Charentonne Michel Sablons / 19) Les Défends Myriam Louarn / 20) Là où les Chèvres sont pires que les Loups Michel Verrier / 21) Les Petits Bonheurs Bernard Clavel / 22) L'Enfance Perdue MP. Armand / 23) Le matin vient et aussi la nuit Pierre Moinot.

Nous remercions le Comité de Lecture qui a mis beaucoup de cœur et consacré du temps afin que cette initiative soit menée à bien, ainsi que tous nos sponsors sans qui notre manifestation ne serait pas :

Notre partenaire pour le « Prix Obiou » : INTERMARCHÉ LA FARE et LA MURE

Nos partenaires pour la Foire aux Livres : NICOLAS ASSURANCES, GORGY TIMING, OSE, LE CHEMIN DE FER DE LA MURE, E.D.F. LE SAUTET, LA POSTE DE CORPS, LES ETABLISSEMENTS BOUCHET, TERRITOIRE 38, BOUCHERIE MARCOU, LA SCIERIE DU MOTTY, ENTREPRISE DEMOZ FRERES, LE MOTTY TRANSPORT, GARAGE RIVIERE, TAXI RIVIERE, GARAGE SENAC, HÔTEL DES VOYAGEURS, HÔTEL DE LA POSTE, HÔTEL DU TIILEUL, RESTAURANT LE PETIT RENARD, DISTILLERIE LA SALETTINA, GASPARD PLOMBERIE, ODEZENNE, SERRE TRANSPORT, HÔTEL NAPOLEON, TAXI PERRAULT, ART TISSE A CORPS, C. RICCI SANTONNIER, PRA ELECTRICITE, BOUTIQUE "« ELLE et LUI », A. DEMOZ ELECTRICITE, LE PANIER DES 4 SAISONS, BOULANGERIE VENZIN, BOUCHERIE TEMPLIER, JF ROSTAING PRIMEUR, JB GEISSER COIFFURE à DOMICILE, COIFFURE DE CORPS, LE CLICHE, BEAUMONT PUBLICITE, ENTREPRISE BATTISTEL, RESTAURANT LES CHÊNETS, RESTAURANT LA MARMOTTE, FERME DES CHÊNETS, BOUSTIGUE HÔTEL, SCENOFRANCE, CHAPITEAUX MONIN, OPAC 38.

PROGRAMME FOIRE AUX LIVRES 2000

De nombreux auteurs présenteront et dédicaceront leurs dernières œuvres : MM. Michel ANDREOLETY, Jean-Michel ASSELIN, Claude VINCENT, Anne-Marie BISTRON-MARTIN, Michel VERRIER, Brigitte VAREL...

Parmi les stands de libraires et bouquinistes professionnels, des espaces seront consacrés aux cartes postales anciennes, à la montagne et à la philatélie.

Tout au long des 2 jours, des animations dotées de lots, des jeux sur le thème du livre vous seront proposés.

Samedi 10 JUIN : 15H à Minuit.

15H : Inauguration officielle.

15H30 : Conférence de Mr Jean GUEYDAN.

Dimanche 11 JUIN : 10H à 19H.

15H : Remise du Prix Obiou suivi d'un apéritif.

Lundi 12 JUIN : 9H à 18H.

**BROCANTE VIDE-GRENIER
LIVRES D'OCCASION**

Expo/vente véhicules d'occasion
durant les 3 jours.



RAID SOULOISE 2000

Appel à la bonne volonté

L'Association de Développement Touristique du Canton de Corps, en partenariat avec le club de montagne de Corps (Le Kuklos) et l'Office du Tourisme du Dévoluy, organisent le 3 Septembre 2000 un Raid composé d'un cocktail d'activités sportives (V.T.T.-Via Ferrata, Canoë...).

Le départ sera donné à Superdévoluy, les concurrents traverseront Le Dévoluy, le lac du Sautet pour arriver à la salle des fêtes de Corps.

Nous faisons appel aux habitants de Corps et des environs pour nous aider le jour de la manifestation (Postes de Contrôles, Ravitaillements...). Ce sera pour vous l'occasion de passer une agréable journée dans un superbe écrin de nature et d'être convié à l'apéritif de clôture.

N'hésitez pas à contacter l'A.D.T. au 04 76 30 04 57

Une classe fluviale en péniche sur le canal du Midi est prévue pour l'Ecole Primaire de CORPS
Du 19 au 23 JUIN
Entre Le Somail et Béziers,
A la grande satisfaction des enfants,
des maîtres et des parents.

KERMESSE ECOLE

25 JUIN

Après-Midi

Jardin de Ville de CORPS

SALON TOURISTIQUE A GRAND-PLACE

Afin de mieux faire connaître Corps et son Canton, les hôtesses de La Maison du Tourisme ont participé à un salon touristique qui s'est tenu pendant 10 jours dans la galerie marchande de Grand-Place à Grenoble.

L'objectif était d'informer les grenoblois sur le potentiel d'activités, de sites, de restauration et d'hébergements qui leur est offert sur la région.

Cette action permet de renseigner une clientèle de proximité sur des sites qui peuvent faire l'objet d'un week-end en famille à 1H de Grenoble.

Il ressort du bilan de ce salon que les grenoblois méconnaissent cette superbe région du Sud-Isère ainsi que sa gastronomie de qualité.

C'est donc grâce à des actions de ce type que l'on pourrait parvenir à fidéliser une clientèle de week-end et tout au long de l'année sur Corps et son Canton.

Ce salon devrait se renouveler à l'automne pour présenter les produits neige de la région.

JARDINAGE

Au jardin, quel plaisir de retrouver
le Cœur-de-Marie tous les ans un peu plus beau et fleuri !

Cœur-de-Marie tendre et sans souci !

Fleur de printemps par excellence, mais si discrète le reste de l'année qu'elle s'oublie souvent perdue parmi les autres feuillages, le Cœur-de-Marie (*Dicentra spectabilis*) fait partie de ces plantes sans souci mais au charme fou.

Rustique

Sous un aspect gracie et un peu fragile, le Cœur-de-Marie cache une grande robustesse. Rustique, cette plante vivace se développe un peu plus chaque année et finit par former une large touffe, d'environ 50 cm de diamètre.

↳ **Les tiges** dressées atteignent 50 à 60 cm de hauteur.

↳ **Les feuilles**, découpées en larges lobes, ont une belle couleur vert bleuté.

Fleurs en cœur

La superbe floraison apparaît entre avril et juin.

↳ De **longues hampes florales** émergent du feuillage et se courbent sous le poids des fleurs pendantes, roses et blanches, en forme de cœur.

↳ **Le feuillage disparaît complètement en hiver**, et parfois dès le milieu de l'été si la plante est cultivée dans un sol trop sec.

Il existe une forme à fleurs complètement blanches, "Alba", très décorative.

Son feuillage est vert et sa croissance est un peu moins vigoureuse.

À mi-ombre

La culture du Cœur-de-Marie ne pose pas de problème particulier.

↳ **Plantez au moins trois pieds ensemble**, espacés les uns des autres de 30 à 40 cm.

↳ **Installez-les** à mi-ombre, dans un sol riche et humifère, qui reste frais pendant la belle saison.

Un paillis

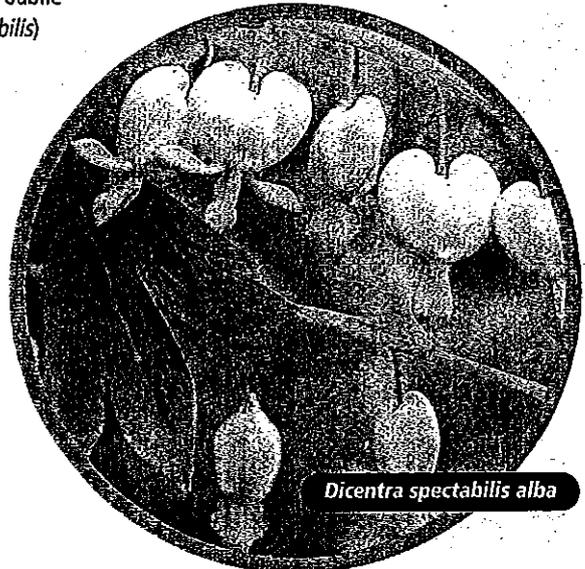
↳ **Pour maintenir l'humidité**, paillez le sol avec une couche de paillettes de lin au début du printemps.

L'automne suivant, éliminez le feuillage desséché et incorporez le paillis dans la terre.

Chaque année, à la fin de l'hiver, faites un apport de terreau et d'engrais organique, en faisant attention à ne pas blesser les racines de la souche.



Dicentra spectabilis



Dicentra spectabilis alba

La fleur charmante du Cœur-de-Marie fait le bonheur des potées de printemps.

➤ Idée plus

Pensez aux potées

⊙ Le Cœur-de-Marie pousse très bien s'il est installé dans une grosse potée, avec un terreau enrichi et bien drainé.

⊙ Pour obtenir une composition printanière, plantez-le avec quelques pieds de myosotis blancs, des tulipes "Angélique" et des petites pâquerettes pompons. Le spectacle, hélas un peu trop éphémère, est inoubliable.

⊙ Essayez l'association d'un Cœur-de-Marie et de petits lamiers (*Lamium maculatum* "Shell Pink" et "White Nancy"). Sans prétention et facile à réaliser, elle est du plus bel effet en mai et juin.

⊙ Pour obtenir un décor qui se prolonge tout l'été jusqu'aux premières gelées, installez vos Cœur-de-Marie avec des armoises "Powis Castle" et des fuchsias rustiques "Pour nos Jardins" dans un gros contenant en terre cuite. Ou, plus simplement, mariez-les à des hostas.



CUISINE



Omelette aux pommes de terre

Préparation et cuisson : 15 minutes.

8 œufs / 200 à 400 g. de pulpe de pommes de terre cuites / Sel, poivre / 5 cl. à 1 dl. de crème fraîche / 50 g. de beurre.

Battre les œufs avec la pulpe de pommes de terre écrasée, assaisonner, ajouter la crème fraîche.

Comme pour l'omelette aux herbes, cette préparation se fait à la poêle, avec le beurre, non roulée et non baveuse, finir la cuisson au four.

Certains ajoutent du gruyère râpé.

Omelette pour 4 personnes.

SOLUTION DES JEUX

MOTS CROISÉS

Horizontalement : 1. Trésorière - 2. Ahurie - Mas - 3. Bêtises - JC - 4. Et. Léverai - 5. Régatade - 6. Nu - Nélaton - 7. Arak. Ute - 8. Caféine - 9. Lat. Fume - 10. Egéries - US.

Verticalement : I. Tabernacle - II. Rhéteur. AG - III. Eut. Acté - IV. Sri Lanka - V. Orselé. Fol - VI. Réévalue - VII. Sédatifs - VIII. EM. Retenu - IX. Raja (Ajar Emile). Eimu - X. Escient. Es.

MOTS CASÉS

F	R	E	L	A	T	E	E	F	R	O	N	T
L	A	P	I	N	E	H	E	R	I	T	E	R
A	M	E	N	A	N	T	P	A	T	I	N	E
M	A	R	S	D	E	C	A	N	T	E	K	
E	G	O	F	U	R	O	N	C	L	E	K	
N	E	N	N	I	M	U	N	I	E	F	I	
C	S	E	N	T	I	E	T	A	L	O	N	
O	S	V	E	I	N	U	L	E	E	R	G	
A	I	R	G	E	L	E	S	U	C			
I	M	M	O	D	E	R	E	C	A	R	E	T
M	O	I	S	I	S	M	E	A	T	N	I	
M	U	T	E	S	F	A	R	F	A	D	E	T
O	R	E	E	P	I	R	E	N	I	E	R	
L	A	M	U	S	E	L	E	E	T	E		
E	I	D	E	R	R	A	S	S	E	O	I	R

Clafoutis aux cerises de Moirans

Préparation et cuisson : 50 minutes.

200 g. de farine / 150 g. de sucre / 4 œufs / 1/2 lit. de lait / 1 pincée de sel / 30 g. de beurre / 500 à 600 g. de cerises dénoyautées fraîches ou en conserve (industrielle ou ménagère).

Travailler ensemble dans une terrine la farine tamisée, le sucre, les œufs entiers, le lait et le sel, la pâte obtenue doit être légère.

Beurrer grassement une tourtière à bords hauts, verser la pâte, poser sur un feu doux. Dès que le fond de la pâte commence à « durcir », disposer les cerises dénoyautées dans la partie restant « molle ».

Mettre à four doux (thermostat 5 à 6) pendant 25 minutes environ, quand la pâte prend couleur le clafoutis est prêt, démouler et laisser refroidir.

Vin de noix de la Saint-Jean

40 noix vertes / 4 lit. d'un bon vin rouge (12°) / 1 lit. d'eau-de-vie ou d'alcool à 45° / 1 kg. de sucre en morceaux.

Couper en quatre, les noix cueillies à la Saint-Jean (fin Juin), les laisser macérer 40 jours dans un récipient rempli avec le vin rouge et l'eau-de-vie ou l'alcool, ajouter le sucre en morceaux.

Dans certaines parties de la province les noix sont cueillies fin Juillet (Vin de noix de Sainte-Madeleine).

La quantité de sucre peut être modifiée en fonction des goûts de chacun. Dans certaines régions on ajoutait une orange coupée en petits morceaux.

Vin de pêche

100 feuilles de pêcher / 1 gousse de vanille / 1,5 dl. d'eau-de-vie ou d'alcool à fruits à 45° / 7,5 dl. de vin rouge.

Dans une bouteille ou un bocal, déposer les feuilles de pêcher cueillies en juin ou juillet ainsi que la gousse de vanille fendue. Verser l'eau-de-vie ou l'alcool et remplir le récipient avec un bon vin de la Vallée du Rhône, laisser macérer deux à trois mois, filtrer.

Moins connu que le vin de noix, on en fabriquait pourtant beaucoup jadis dans l'Est du Dauphiné (Vallée du Rhône).

-PEDICURE-

La pédicure sera présente

Salle de la Mairie

Le Jeudi 22 JUIN

Il est indispensable de vous inscrire au plus tôt car la pédicure appellera la Mairie avant de venir. Merci

Mairie 04 76 30 00 31

CAHIER DU JOUR

CARNET ROSE

C'est avec joie que nous avons appris la naissance de :

TITOUAN

Fils de Audrey et Franck RIVIERE, frère de Manon,
Petit-fils de Jeanine et Roger RIVIERE,
Arrière petit-fils de Mme Marie TOZZI.

LUCAS

Fils de Virginie DEBROSSE et Jonathan MARY, frère de Natacha,
Petit-fils de Maryvonne RORATO et Patrick DURAFFOURG.

CAMILLE

Fille de Cathy RIVIERE et Julien MEGGIAS,
Petite-fille de Jeanine et Roger RIVIERE, Annick et Pierre MEGGIAS,
Arrière petite-fille de Rose REYNIER et de Marie TOZZI.

Sincères félicitations aux parents, grands-parents et arrière grands-parents, et meilleurs vœux aux bébés.

CARNET BLANC

Dernièrement a été célébré le mariage de **Louis AUBERT**, Facteur à Corps, et **Alicia**.

Le **27 Mai**, a été célébré le mariage, à Bourg d'Oisans, de **Audrey ROUSSIER** et **Olivier ROCHEGUDE**, fils de Jocelyne CHARLES et petit fils de Odette et Pierre CHARLES.

Le **3 Juin**, a été célébré le mariage de **Céline CERISIER**, petite fille de Mr et Mme TATINCLAUX, et **Jean-François TALANTE** à l'église de CORPS.

Le **5 Juin**, a été célébré le mariage de **Nathalie BAUDU** et **Jean-Michel GAUDIN** (Employé à l'Hôtel de la Poste), à l'église de CORPS.

Meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux couples et sincères félicitations à leurs familles.

CARNET DE DEUIL

Nous avons appris avec tristesse le décès de :

Ernest BARD

De Pellafol. Epoux de Valentine,
Père et beau-père de Yolande et Francis, grand-père de Sébastien.

Mr GATTA

La Posterle. Père et beau-père de Mr et Mme Roger BOAGLIO,
Grand-Père de Mickaël.

Louis ROUX

De Pellafol. Epoux de Marcelle.
Père de Jean-Marie, Christian, Bernard et Michel.

Emile MOUSSIER

Beau-frère de Rose-Aimée MOUSSIER.

Mme PELLISSIER Auguste

Belle-sœur de Eugène et Mignonne PELLISSIER.

Madeleine ROCHAS

Mère et belle-mère de Josette et Auguste JOURDAN,
De Arlette et René GONTARD, de Jeannette et Annie ROCHAS.

Alain MARY

Aspres les Corps. Educateur spécialisé à La Roseraie,
Epoux de Françoise et père de Louise, Léo et Lucas.

Michel BESSIERES

Epoux de Solange, gendre de Mme Georges BLANCHARD.

Nous prenons part à la peine de leur famille et leur présentons nos sincères condoléances.

CONCERT DE GOSPEL

Basilique de
Notre Dame de la Salette
Samedi 17 JUIN 2000
A 20H30
Sous la direction de Franck AKOA MVA

Spectacle
LA VIE PARISIENNE
DE Jacques OFFENBACH

Salle des Fêtes de CORPS
Samedi 24 JUIN 2000
A 20H00

L'Association Culture et Loisirs a le regret d'avoir appris le décès de Mme Madeleine ROCHAS, et prend part à la peine de sa famille.

Mme Madeleine ROCHAS a participé pendant de nombreuses années à l'élaboration du « Petit Corpatus ».

PAROISSE ST PIERRE JULIEN EYMARD

HORAIRE DES MESSES

Sous-secteur pastoral de CORPS

- Dimanche 4 JUIN : 11H PELLAFOL
- Samedi 10 JUIN : Pentecôte
19H LA SALLE EN BEAUMONT
- Dimanche 18 JUIN : 9H CORPS
- Dimanche 25 JUIN : 9H LA SALETTE VILLAGE
- Dimanche 2 JUILLET : 11H ST PIERRE DE MEAROTZ
- Dimanche 9 JUILLET : 11H LA SALLE EN BT
- Dimanche 16 JUILLET : 11H CORPS
- Dimanche 23 JUILLET : 9H AMBEL
- Dimanche 30 JUILLET : 11H LES CÔTES DE CORPS
- Samedi 5 AOÛT : 18H30 MONESTIER D'AMBEL
- Dimanche 13 AOÛT : 9H ST MICHEL EN BT
- Mardi 15 AOÛT : 11H LA SALLE EN BT
- Dimanche 20 AOÛT : 11H CORPS
- Dimanche 27 AOÛT : 9H QUET EN BEAUMONT

CHORALE « CHOEUR A CORPS »

La chorale chantera
Le DIMANCHE 25 JUIN
A 17H30

A l'Eglise de CORPS

Avec la « Mirandole »
Chorale de VIZILLE

Avec Marie ZAQUINE, Soliste
Et Maurycette FRANCOU à l'orgue.

Entrée Gratuite

JEUX INTERVILLAGES

Le Dimanche 9 JUILLET 2000
A ST LAURENT EN BEAUMONT

Equipes constituées de la façon suivante :
1 groupe mini. De 7 adultes dont 2 femmes
1 groupe mini. De 5 enfants, si possible.

Repas de midi servi sur place avec une
participation : Adultes 30F,
Enfants (jusqu'à 12 ans) : 20F.

Si vous souhaitez participer, merci de vous
adresser à LA MAISON DU TOURISME
le plus tôt possible.

N'ayant pas encore d'équipe sur CORPS
nous comptons sur votre mobilisation

